

cyberpresse.ca

LA PRESSE

ATHÈNES

ATHÈNES > JEUX DE LA XVIII^e OLYMPIADE

JUDO GILL ACCROCHERA-T-IL SON KIMONO? PAGE 3

MICHELE MONTI ET NICOLAS GILL



Judo: un entraîneur national suspendu

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN ET SOPHIE ALLARD

L'entraîneur de judo québécois Sylvain Hébert a été suspendu de ses fonctions d'entraîneur de l'équipe nationale à l'approche des Jeux olympiques, à la suite d'une plainte de cinq judokas, dont Marie-Hélène Chisholm et deux autres olympiennes ayant combattu plus tôt cette semaine à Athènes.

La nature exacte des doléances des athlètes n'a pas été dévoilée, mais celles-ci ont été jugées suffisamment importantes pour que M. Hébert, qui aurait normalement dû se rendre à Athènes, soit remplacé peu avant les Jeux par Ewan Beaton, coordonnateur des entraîneurs nationaux à Judo Canada.

La Presse a appris qu'un comité formé par Judo Canada doit entendre les parties et leurs avocats après les Jeux, en septembre. Mais la fédération nationale refuse de faire le moindre commentaire d'ici là. «L'affaire est sous examen et nous ne pouvons pas en parler. Mais il est certain qu'il y a un désaccord profond entre ces athlètes et l'entraîneur», a dit le chef d'équipe de Judo Canada à Athènes, Louis Jani.

Les dirigeants de l'organisme Judo Québec, responsable de la promotion et du développement du judo dans la province, ont été un peu plus loquaces.

> Voir JUDO en A2

AUTRE TEXTE PORTRAIT DE SYLVAIN HÉBERT EN A2

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
À Athènes, quand tu remportes une médaille, tu gagnes aussi une salade grecque gratuite, mais on te la sert sur la tête.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 11
Bandes dessinées	AFFAIRES 8
Bridge	AFFAIRES 11
Décès	AFFAIRES 11
Feuilleton	AFFAIRES 12
Forum	A 12, 13
Horaire cinémas	ARTS 7
Horaire télévision	ARTS 8
Loteries	A 9
Lucky Luke	ARTS 2
Mots croisés	AFFAIRES 12 et SPORTS 15
Mot mystère	AFFAIRES 12
Observateur	AFFAIRES 9
Petites annonces	AFFAIRES 7 et AFFAIRES 2

Météo

Ciel variable, maximum 23, minimum 15, plus de détails en page SPORTS 14



LA JUGE EN CHEF DÉMISSIONNE

Lyse Lemieux sera accusée de conduite en état d'ivresse

YVES BOISVERT

La juge en chef de la Cour supérieure, Lyse Lemieux, arrêtée il y a deux semaines pour ivresse au volant, a annoncé hier qu'elle démissionne de toutes ses fonctions. L'arrestation de la juge Lemieux

n'avait pas été rendue publique avant que la Cour elle-même diffuse un communiqué, hier matin.

L'événement, que la Sûreté du Québec refuse de confirmer, est survenu le 5 août, vers 22 h, alors qu'elle était en vacances. Elle roulait alors sur l'autoroute 13, à

Montréal, et a heurté un parapet de béton. Aucun autre véhicule n'aurait été impliqué et personne n'a été blessé.

Les policiers dépêchés sur les lieux ont décidé de lui faire passer un alcootest, qui s'est révélé positif. Les deux tests d'alcoolémie effec-

tués au poste de la Sûreté du Québec ont indiqué des résultats de 170 et, 20 minutes plus tard, 159 mg d'alcool par 100 ml de sang. C'est deux fois la limite de 80 permise par le Code criminel.

> Voir JUGE en A2

4^e médaille d'or pour Michael Phelps



PHOTO DAVID GRAY, REUTERS ©

Michael Phelps a décroché son 4^e titre olympique, hier, à Athènes. L'Américain a remporté le 200 m quatre nages en améliorant le record olympique. Phelps totalise également deux médailles de bronze, ce qui en fait l'athlète le plus médaillé à Athènes. S'il ne pourra pas égaler le record de sept médailles d'or conquises lors de mêmes Jeux détenu par son compatriote Mark Spitz depuis 1972, Phelps peut encore espérer gagner huit médailles, tous métaux confondus, et rejoindre dans le livre des records le gymnaste soviétique Aleksandr Dityatin, auteur d'une telle moisson en 1980. Voir les reportages sur la natation en page 57.

Piètres résultats scolaires

L'écart entre Montréal et le reste du Québec s'élargit

PAULE VERMOT-DESROCHES

Les élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) obtiennent de piètres résultats scolaires par rapport aux élèves de l'ensemble du Québec. Selon une récente étude réalisée par la CSDM, cette faible performance serait reliée au grand nombre d'élèves vivant en milieu défavorisé.

En 2003-2004, 42 % des élèves fréquentant les établissements primaires et secondaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) vivaient dans la pauvreté. Ainsi, parmi les 78 000 élèves de la CSDM, plus de 28 000 prove-

naient d'un milieu à faible revenu.

Parallèlement, en 2002-2003, le taux d'élèves inscrits en 5^e secondaire ayant reçu leur diplôme à la fin de l'année scolaire était de 65 % à la CSDM, comparativement à 74 % pour l'ensemble du Québec. De plus, les élèves montréalais mettent plus de temps à terminer leurs études secondaires que les élèves du reste du Québec. Seulement 42,5 % des élèves de la CSDM ayant commencé leurs études secondaires en 1998-1999 ont obtenu leur diplôme en cinq ans, comparativement à 57 % ailleurs au Québec.

Il existe un lien direct entre les résultats scolaires des élèves et la pau-

vreté, affirme Diane De Courcy, présidente de la CSDM. Un jeune qui ne mange pas à sa faim, qui ne peut s'habiller convenablement durant l'hiver ou qui ne peut simplement pas se payer des crayons et des cahiers aura plus de mal à étudier.

Et il ne faut pas chercher bien loin pour voir les effets de la pauvreté au quotidien, à en croire Pierre Saint-Germain, président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Cet enseignant de formation connaît bien la dure réalité du quotidien dans les écoles où certains élèves ne déjeunent même pas le matin.

> Voir PIÈTRES en A9

Al-Sadr souffle le chaud et le froid

MARC THIBODEAU

Après avoir fait savoir mercredi qu'il était prêt à déposer les armes, le chef rebelle Moqtada Al-Sadr a de nouveau haussé le ton hier, rendant plus qu'incertain un dénouement pacifique de l'affrontement en cours depuis deux semaines dans la ville sainte de Najaf, en Irak.

Le ministre d'État Kassem Daoud a ouvert le bal durant la journée en soulignant que les membres de la milice d'Al-Sadr, l'Armée du Mehdi, devaient quitter la mosquée de l'imam Ali où ils se sont retranchés et remettre leurs armes pour éviter un assaut ultime des troupes de sécurité irakiennes, appuyées en force par l'armée américaine.

Il a aussi sommé le chef rebelle de déclarer lui-même publiquement son intention de renoncer à la lutte armée et d'intégrer la vie politique. La réponse est venue peu de temps après par un porte-parole de Moqtada Al-Sadr qui disait avoir reçu un message indiquant que le leader religieux entendait vaincre ou mourir « en martyr ».

Le premier ministre Iyad Allaoui, lors d'une conférence de presse à Bagdad, a aussi demandé par la suite que le chef rebelle signale par lui-même ses intentions au public, plutôt que de se manifester par des porte-parole. Il a prévenu à cette occasion qu'il s'agissait de « l'appel final » du gouvernement aux membres de l'Armée du Mehdi avant le lancement d'un assaut définitif contre la mosquée.

> Voir AL-SADR en A9

Cliquez, imprimez, décollez !

Le nouveau service d'enregistrement aircanada.com

Maintenant vous pouvez vous enregistrer, imprimer votre carte d'embarquement et choisir votre siège en ligne sur le site aircanada.com ! Offert pour tous les vols Rapidair^{MD} Montréal - Toronto ou Ottawa - Toronto et pour les vols Montréal - Ottawa. Pourquoi attendre ?

Dès aujourd'hui, visitez le site aircanada.com

AIR CANADA

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Festival des films du monde

C'est la crainte de toutes les victimes de viol : que leur agresseur ne croupisse pas jusqu'à sa mort en prison. Comment vivent les gens qui doivent composer avec un terrible souvenir ? Ces quatre dernières années, la réalisatrice Ghyslaine Côté et la scénariste Chantal Cadieux ont exploré les conséquences de la mise en liberté de gens qui se disent repentis sur ceux qu'ils ont agressés. Le résultat : une fiction baptisée *Elles étaient cinq*, qui ouvrira jeudi le 28^e Festival des films du monde de Montréal. **À lire demain dans le cahier Cinéma**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



Suivez les performances des athlètes québécois aux Jeux d'Athènes
cyberpresse.ca/athenes

Le match entre les Expos et les Rockies du Colorado en direct, à 21 h
cyberpresse.ca/baseball

Tout le dossier sur le métro de Laval
cyberpresse.ca/metro

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. L'ée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur

La juge en chef démissionne

JUGE suite de la page A1

Une sommation à comparaître au palais de justice de Montréal a été délivrée le jour même. La femme de 68 ans doit se présenter devant la Cour le 10 novembre. Elle sera accusée de conduite avec des facultés affaiblies et conduite avec plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang — les deux accusations usuelles en pareil cas. Ce sont les deux seules infractions retenues contre elle, a déclaré hier son avocat, François Daviault.

Si elle est reconnue coupable, elle perdra le droit de conduire pour un an et se fera imposer une amende d'au moins 800 \$.

Rentrée au travail la semaine dernière, elle n'a informé que mardi ses plus proches collaborateurs de l'affaire. Mercredi, elle a avisé les ministres de la Justice et la juge en chef de la Cour suprême, Beverly McLachlin, qui préside aussi le Conseil de la magistrature.

« Ça m'apparaît courageux, elle était soucieuse de protéger l'institution », a dit hier le juge en chef adjoint André Deslongchamps, estomaqué et attristé, comme tous ses collègues.

M^{me} Lemieux reste en poste jusqu'au 30 septembre, mais elle n'occupera aucune fonction judiciaire et ne prendra aucune décision administrative, dit le juge Deslongchamps.

La juge Lemieux ne fera non plus aucune apparition publique, notamment à la rentrée des tribunaux, où elle devait prendre la parole à quelques occasions.

Carrière

Avant de devenir, en 1978, une des premières femmes nommées à la Cour supérieure, elle avait occupé des postes d'importance dans la fonction publique, notamment de directrice, puis de sous-ministre associée à la Justice, dans les années 70. Elle a été responsable de la mi-

se sur pied du premier « contentieux » du ministère de la Justice du Québec, c'est-à-dire l'équipe des avocats plaideurs permanents du Ministère.

Comme juge, elle avait la réputation d'être studieuse et se faisait remarquer par des jugements très fouillés dans diverses causes civiles et constitutionnelles. Elle avait déclaré inconstitutionnelle la loi interdisant aux avocats de la Couronne d'être candidats aux élections. Elle a confirmé la constitutionnalité de la Loi sur le partage du patrimoine familial.

Elle a été nommée juge en chef adjointe en 1994, puis, deux ans plus tard, au départ de Lawrence Poitras, juge en chef de la Cour. C'était la première fois qu'une femme occupait cette fonction.

« Tous les citoyens sont égaux devant la loi et j'assume mes responsabilités », a-t-elle déclaré par voie de communiqué, se disant « choyée et privilégiée » d'avoir été membre

de la Cour, et fière d'en avoir été la première juge en chef.

« J'affirme n'avoir vécu qu'un autre incident malheureux, ajoute-t-elle, lorsqu'en 2001 mon permis de conduire avait été suspendu pour trois mois, ayant atteint quinze points d'inaptitude, lorsque par mégarde j'avais doublé un autobus scolaire en me rendant au bureau un matin. »

Par le passé, deux autres juges du Québec, Céline Pelletier, de la Cour du Québec, et Gérard Duguay, de la cour municipale de Montréal, ont été condamnés pour une infraction semblable, mais ils ont pu garder leur poste, après avoir reçu un blâme du Conseil de la magistrature du Québec.

Vu le poste qu'elle occupe et la quantité d'alcool mesurée, il était toutefois hautement improbable que la juge Lemieux tente de démissionner en poste, même si son dossier est sans tache. Sa démission et sa retraite font qu'elle n'aura pas à

être jugée par ses pairs du Conseil canadien de la magistrature.

Parmi les candidats pour lui succéder, deux noms reviennent le plus souvent : ceux de son adjoint, André Deslongchamps, et du juge en chef associé, Robert Pidgeon. Les juges Jean Guibault et François Rolland sont également mentionnés, de même que le juge André Rochon, qui siège à la Cour d'appel.

La Cour supérieure entend, en première instance, toutes les causes impliquant une réclamation de plus de 70 000 \$, toutes les causes de divorce, de séparation, de garde d'enfants, les procès criminels devant jury, ainsi que les affaires d'injonction, les recours collectifs et les demandes pour faire déclarer des lois inconstitutionnelles. Le juge en chef n'est pas un « supérieur » des autres juges, mais il a un grand rôle à jouer dans l'organisation de la Cour. Responsable ultime des assignations, il se voit soumettre plusieurs questions délicates (audition d'urgence, affection d'un juge à un dossier exceptionnellement long ou compliqué, récusation et discipline des juges, etc.). Il est également consulté pour la nomination d'un juge.

Judo : un entraîneur national suspendu

JUDO suite de la page A1

« Pour l'instant, M. Hébert n'est plus le *coach* de ces filles. Il a été suspendu de ses fonctions *privilegé*, c'est-à-dire de ses fonctions d'entraîneur national et d'entraîneur provincial. Par contre, il est toujours entraîneur du Club de judo de Varennes », a déclaré le directeur de l'organisation, Patrick Esparbès.

Malgré l'extrême prudence manifestée par toutes les parties, il est clair que l'affaire est plus qu'une simple querelle. « Nous avons pris le dossier très sérieusement, a ajouté le président de Judo Québec, Daniel De Angelis. S'il y a une discorde au point que trois des meilleures athlètes féminines du pays décident de demander que leur entraîneur national et entraîneur privé ne les accompagne pas, c'est que c'est du sérieux. »

Rencontré hier à son domicile de Varennes, M. Hébert a refusé de répondre aux questions de *La Presse*, se bornant à reconnaître l'existence d'un différend. « Je ne peux pas parler tant que ce n'est pas réglé », a-t-il déclaré.

Mercredi, après avoir terminé au cinquième rang chez les moins de 63 kg, Marie-Hélène Chisholm, 25 ans, a reconnu avoir pris la décision il y a deux mois de se séparer de son entraîneur, qui la supervisait depuis neuf ans. Carolyne Lepage, 29 ans, éliminée au premier tour du repêchage chez les 48 kg, et la Néo-Écossaise Amy Cotton, 24 ans, battue au deuxième tour chez les 78 kg, l'ont imitée, de même que deux autres judokas qui n'ont pas été identifiées.

« Je ne peux pas le cacher, c'était une situation nouvelle et difficile pour moi, a déclaré M^{me} Chisholm à propos de cette rupture, au terme de son dernier combat. En même temps, ça a allégé beaucoup de choses. »

Le résultat de l'audition de septembre « pourrait avoir un impact » sur le poste d'entraîneur national de M. Hébert, selon M. De Angelis. Il affirme toutefois que plusieurs autres membres de l'équipe nationale ont demandé à ce qu'il reste en poste.

Membre de l'équipe du Québec pendant 10 ans et de l'équipe nationale pendant trois ans, Sylvain Hébert est un entraîneur de niveau IV, 3^e dan. Âgé de 40 ans, il dirige le Club de judo de Varennes depuis sa fondation, en 1989, et a été nommé entraîneur national en 1996, quatre ans avant que son club ne devienne l'un des deux centres de haute performance reconnus par Judo Canada (l'autre est le club Shidokan de Montréal, où s'entraîne notamment Nicolas Gill).

Entraîneur aux méthodes parfois contestées, Hébert est reconnu pour sa connaissance encyclopédique du monde du judo. Il a la réputation d'être un *coach* dur et extrêmement minutieux, qui fournit un encadrement très serré aux athlètes dont il a la responsabilité, tant sur le plan de la technique que sur le plan de la musculature ou de la nutrition.

« C'est un excellent *coach* et un excellent technicien, qui s'est donné corps et âme à ses athlètes », dit Steeve Trudel, ancien coéquipier d'Hébert au sein des équipes provinciale et nationale et entraîneur de Marie-Hélène Chisholm jusqu'à ce qu'elle quitte sa ville natale de Port-Cartier pour poursuivre son développement à Varennes. « Avec lui, Marie-Hélène s'est améliorée énormément dans le judo au sol. Du point de vue *coaching*, il est l'un des meilleurs. Mais elle m'a appelé pour me demander si elle pourrait passer à travers sans Sylvain. Je lui ai dit : si tu n'es pas à l'aise, tu es mieux de couper les cordes. »



L'entraîneur de judo québécois Sylvain Hébert photographié au Club de judo de Varennes.

PHOTO IVANO H. DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE ©

Sylvain Hébert, un entraîneur réputé, mais contesté

SOPHIE ALLARD
ET JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Certains l'admirent. D'autres le détestent. Chose certaine, l'entraîneur Sylvain Hébert, bien connu sur la scène internationale, ne laisse personne indifférent dans le petit univers du judo québécois. Si sa suspension à titre d'entraîneur national, à quelques semaines des Jeux d'Athènes, fait beaucoup jaser dans les dojos, personne parmi la dizaine d'intervenants interrogés par *La Presse* ne semble être surpris de la plainte déposée par cinq judokas, dont trois olympiennes.

« Dans le milieu, les opinions sont très partagées à son sujet », indique la judoka Isabelle Pearson, du club de Boucherville. Sylvain Hébert l'a suivie de près durant les deux dernières années, lors de compétitions internationales. « Certains aiment ses méthodes d'entraînement, d'autres non. C'est qu'il se donne beaucoup à ses filles et il en attend autant d'elles. Avec lui, les athlètes doivent sans cesse donner leur 100 %, elles doivent respecter de nombreuses règles en gymnase comme en dehors. Il est très rigide. »

Des judokas interviewées avancent d'ailleurs que les athlètes sous son autorité ont, par exemple, l'obligation de se nourrir selon ses recommandations et d'éviter toute sortie les fins de semaine avant les compétitions.

« M'entraîner avec lui ? Jamais ! lance Isabelle Latulippe, double championne senior

canadienne, qui s'entraîne au club Shidokan à Montréal. C'est un entraîneur respecté et efficace, mais il faut aimer son style. J'aime être ma propre patronne et j'ai une tête de cochon ; ça n'aurait jamais pu fonctionner avec lui. »

Mais alliés comme adversaires reconnaissent que ses méthodes, contestées ou non, donnent des résultats. Le succès de Marie-Hélène Chisholm, une des cinq plaignantes, qui est passée tout près de la médaille de bronze à Athènes mardi, le prouve. Après avoir eu Sylvain Hébert comme entraîneur pendant neuf ans, la judoka a livré la meilleure performance de l'histoire du judo féminin au pays. Au cours des deux derniers mois, elle s'est toutefois entraînée au club Shidokan.

« Je n'ai que des commentaires positifs à faire sur sa réputation d'entraîneur, indique Patrick Esparbès, directeur de Judo Québec. Si on regarde strictement les résultats, on ne peut affirmer que ses méthodes d'entraînement sont mauvaises. Plusieurs de ses athlètes sont d'ailleurs à Athènes. »

Mais est-il apprécié ? « Dans le milieu, personne ne fait l'unanimité, mais c'est quelqu'un qui est respecté, répond M. Esparbès. C'est une personne-ressource importante et un fin spécialiste des stratégies de combat et de la préparation physique. Ses athlètes sont vraiment à la fine pointe. Actuellement, c'est une grosse perte pour nous. »

Là-dessus, Claudine Léveillé, employée du club Shidokan et depuis longtemps acti-

ve dans le milieu, est d'accord. « Il a fait de grandes choses pour le judo au Québec, tant sur le plan du développement que de la préparation physique des athlètes. Il a écrit plusieurs documents sur le sujet, dit-elle. C'est quelqu'un qui aime être partout et mettre son nez dans toutes les platebandes parce qu'il a à coeur ce qu'il fait. On voit cependant qu'il peut être très émotif. »

En particulier, pendant les compétitions. « Quand une de ses athlètes se bat et que ça tourne mal pour elle, il lui arrive de se lever et de disparaître avant la fin du combat, affirme Isabelle Latulippe. Ça ne se fait pas ! »

En plus de se voir démis de ses fonctions d'entraîneur national et provincial, celui qu'on surnomme « l'encyclopédie du judo » a dû cesser de siéger au comité d'excellence de Judo Québec. À tout le moins, jusqu'à ce que Judo Canada ait rendu son verdict en septembre dans l'affaire qui l'oppose à cinq judokas de l'équipe nationale.

« Le judo en a besoin et j'espère que tout ça va bien se terminer, confirme un entraîneur qui préfère garder l'anonymat. C'est un homme très efficace et travaillant, qui a apporté beaucoup au judo féminin en ouvrant son propre club. Ses méthodes sont marginales, mais il a révolutionné la façon de s'entraîner. On lui reproche peut-être d'être contrôlant, mais c'est parfois la façon de remettre des athlètes dans le droit chemin et d'obtenir les résultats escomptés. Est-il excessif ? Il faut faire attention avant de spéculer. »

ACTUALITÉS



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

C'est dans un mélange de soulagement et de tristesse que les parents et amis de la victime, Frédéric Grenier, 18 ans, ont accueilli le verdict du juge.

42 mois au cachot

Une femme écope une peine exemplaire pour avoir happé mortellement un jeune homme alors qu'elle conduisait en état d'ivresse

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Line Sasseville a écopé, hier, d'une peine d'emprisonnement de 42 mois. Cette peine, considérée comme sévère, a été prononcée au palais de justice de Longueuil par le juge Claude Provost, de la Cour du Québec.

Peu après minuit le 8 août 2003, alors qu'elle conduisait avec les facultés affaiblies, la femme de 39 ans a happé six jeunes gens, causant la mort de l'un d'eux, à Delson. Elle n'en était pas à sa première conduite en état d'ivresse. Peu après le drame, l'alcootest a démontré un taux d'alcool d'au moins deux fois supérieur à celui permis par la loi pour conduire un véhicu-

le. Une interdiction de conduire pour cinq ans lui a été imposée.

Sasseville, qui avait reconnu sa culpabilité en février, était en liberté depuis le tragique accident dans lequel Frédéric Grenier, 18 ans, a perdu la vie. Simon Goudreault et Julie Lalonde, avaient pour leur part subi des blessures.

À sa sortie de la salle d'audience, le père de la victime a lancé : « Mon fils peut monter au ciel. Justice a été rendue, si l'on veut. Mais il n'y aura jamais une peine assez sévère qui va le ramener. Il faut faire attention aux enfants qui se promènent dans les rues. L'alcool au volant, c'est criminel. »

Rappelons que les six adolescents marchaient sur la piste cyclable dans une zone commerciale bien éclairée

lorsque la voiture conduite par Sasseville a dévié pour se diriger vers eux. Après l'impact, l'accusée a arrêté son auto et s'est dite persuadée que les jeunes traversaient la rue, tout en se demandant ce qu'ils faisaient là. Elle sentait l'alcool et avait les yeux rouges. Lors de son transport au poste de police, elle a dû s'accrocher à deux reprises au bras d'un policier pour garder son équilibre.

Au moment de la tragédie, elle vivait de sérieux problèmes avec son ex-conjoint. Celui-ci ne voulait pas que le nouvel ami de Line Sasseville voie leur fille de 20 ans. Elle soutient que c'est ce qui a provoqué sa consommation abusive d'alcool.

Le juge Provost a indiqué que « le tribunal estime qu'il s'agit pourtant d'une difficulté qui constitue ce

qu'on appelle un stress ordinaire de la vie et qu'il ne contribue en rien à diminuer sa responsabilité dans la décision qu'elle a prise de conduire sa voiture dans l'état où elle s'était mise ».

Le soir du 7 août, Sasseville avait convenu de faire état de ses problèmes à une amie, mais plutôt que de recevoir sa copine chez elle, comme celle-ci le demandait, elle a suggéré d'aller dans un bar. Lorsqu'elle est arrivée au bar, Sasseville était déjà ivre. Elle a continué à boire de la bière et des shooters. Au moment de quitter l'établissement, l'amie lui a demandé ses clés parce qu'elle n'était pas en état de conduire. Un inconnu a aussi tenté de convaincre l'accusée de ne pas conduire.

« Grossière irresponsabilité »

« Mme Sasseville, mentionne le juge Provost (...) était une femme jusque-là sans histoire. Hélas ! à l'instar de plusieurs honnêtes citoyens de ce pays, elle avait pris l'habitude de parler avec l'alcool. C'est ce comportement de grossière irresponsabilité à l'égard de la vie et de la sécurité d'autrui qu'il faut dénoncer vigoureusement. Monsieur et madame Tout-le-Monde doivent savoir que les peines d'emprisonnement substantielles ne sont pas uniquement réservées aux assassins, aux voleurs de banque ou aux trafiquants de stupéfiants. »

Dans sa décision, le magistrat mentionne cependant que l'accusée n'est pas une criminelle au sens usuel du terme.

Depuis la tragédie, Line Sasseville éprouve de la honte. L'agente de probation qui l'a rencontrée estime que sa dangerosité et les risques qu'elle récidera sont faibles.

Si les événements du 8 août 2003 ont marqué cette femme et ses proches, que dire des parents de Frédéric Grenier et de ses amis, dont deux en ont encore des séquelles ? La sentence était attendue avec impatience et l'émotion était palpable. C'est dans un mélange de satisfaction et de tristesse qu'elle fut accueillie.

L'Hippodrome de Montréal hésite entre un déménagement ou des rénovations

Québec veut éliminer le tiers des vidéopokers

GILLES NORMAND ET SÉBASTIEN RODRIGUE

Les appareils de loterie vidéo délaissent peu à peu les bars pour être hébergés dans l'un des quatre hippodromes de la province dont celui de Montréal que la Société nationale du cheval de course (SONACC) songe à rénover ou à déménager à l'extérieur de la métropole.

Le ministre des Finances, Yves Séguin, a annoncé hier qu'il souhaitait diminuer le nombre de ces appareils de 30 %, comme le suggère la société Loto-Québec dans un rapport commandé en janvier dernier.

Mais s'il n'en tenait qu'au ministre Séguin, les vidéopokers disparaîtraient du Québec. « Idéalement, les appareils vidéopokers, si je pouvais les éliminer totalement,

je serais très heureux. Mais je dois tenir compte de certaines réalités », a-t-il déclaré à l'issue de la réunion de deux jours de l'aile parlementaire du Parti libéral du Québec, hier, au Mont-Sainte-Anne.

Un certain nombre de ces appareils, on parle de 1500, seront donc transférés aux hippodromes, un cadeau de 25 à 30 millions qui devrait consolider leur santé financière, espère-t-on.

Mais 30 %, c'est peu pour Yves Séguin. « Le premier objectif, quand j'ai lancé la consultation en janvier, c'était de diminuer le nombre d'appareils, diminuer l'offre de jeu. C'est très dévastateur dans la société (...) J'explore actuellement, avec Loto-Québec, la possibilité d'aller à un niveau plus élevé que 30 % ».

Une industrie à protéger

Le ministre des Finances a expliqué qu'il avait consulté beaucoup de personnes et d'organismes et qu'il a retenu l'idée de placer un certain nombre de vidéopokers dans les hippodromes parce qu'il s'agit d'une « industrie à protéger » qui emploie entre 7000 et 10 000 personnes au Québec. « Tout cela va se faire à certaines conditions qui ne sont pas arrêtées en ce moment, mais que je vais rendre publiques d'ici deux à trois semaines », a-t-il souligné. M. Séguin a indiqué que ces vidéopokers ne seront pas déplacés uniquement vers les hippodromes, mais dans d'autres lieux mieux contrôlés que ne le sont actuellement les débits d'alcool où ils sont concentrés.

Le ministre estime que les hippodromes méritent d'obtenir du sou-

ten, mais il a assuré qu'il n'était pas question de leur verser la moindre subvention.

L'annonce réjouit les dirigeants de l'industrie des courses de chevaux dont l'avenir paraissait incertain ces dernières années. Selon Stéphane Gibeau, chef de l'exploitation de la SONACC, les 1500 vidéopokers permettront de doubler les revenus provenant de ces appareils. Les hippodromes en hébergent seulement 430 à l'heure actuelle.

M. Gibeau précise qu'il reste encore à déterminer avec Québec la répartition des appareils de loterie vidéo entre les hippodromes de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières et d'Aylmer. Selon le chef d'exploitation de la SONACC, les appareils de loterie vidéo ne feront pas leur apparition avant 2006 dans les hippodromes.

Quel avenir pour l'Hippodrome ?

D'ici là, la SONACC doit notamment déterminer si elle rénove le vétuste Hippodrome de Montréal ou si elle le déménage. M. Gibeau voit le choix s'arrêter sur l'endroit le plus profitable. Les conseillers municipaux des quartiers avoisinant l'Hippodrome souhaitent toutefois son déménagement afin de faire la place à des

résidences et à des industries. Le responsable du développement économique au comité exécutif de la Ville de Montréal, Alan DeSousa, croit que le gouvernement suivra les plans de Loto-Québec qui prévoient le déménagement de l'Hippodrome. La direction de Loto-Québec convoiterait d'ailleurs le terrain de l'ancienne usine de GM à Boisbriand pour y installer l'hippodrome de Montréal. La SONACC estime de son côté qu'elle devra investir plus ou moins 50 millions pour accueillir les appareils de loterie vidéo à Montréal, peu importe le scénario choisi.

M. Gibeau y voit une excellente nouvelle pour maintenir les emplois liés à l'industrie des courses de chevaux. C'est toutefois la consternation parmi les propriétaires de bars qui accusent le gouvernement de favoriser une industrie « moribonde ».

L'avocat de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, Yves Pépin, estime que le gouvernement va acculer à la faillite environ 700 propriétaires de bars qui dépendent des revenus des appareils de loterie vidéo. « Ces établissements ont de six à huit employés, alors pour aider les gens des courses de chevaux, ils vont mettre 5000 personnes à la rue », déplore-t-il.

Trois ministres, la même erreur



BRUNO BISSON
ANALYSE

Combien faut-il de ministres des transports pour passer aux contribuables un sapin de 800 millions de dollars ?

Dans le cas du métro de Laval, il en a fallu trois : les péquistes Guy Chevrette et Serge Ménard, et le libéral Yvon Marcoux. Ils ont tous négligé de soumettre ce projet à une réévaluation sérieuse, malgré des signes irréfutables de dépassements de coûts et des failles évidentes.

Selon le rapport publié en juin par le vérificateur général du Québec (VGQ) sur la gestion du projet de prolongement du métro vers Laval, le projet aurait pu être stoppé à trois occasions précises, entre le printemps 2000 et l'été de 2003, et ce, à des moments clés de son développement, où il aurait été possible, et prudent, de tout arrêter. « À chacune de ces occasions, précise-t-elle, les coûts étaient substantiellement plus élevés que ceux qui étaient utilisés dans l'analyse initiale. Tout en actualisant alors les bénéfices découlant du projet, la continuation de ce dernier aurait pu être réévaluée. »

Mais le projet n'a jamais été réévalué. Et c'est un peu grâce à ça, découvre-t-on à la lecture du rapport du VGQ, qu'un projet de 179 millions est devenu un éléphant de 809 millions.

Printemps 2000

Guy Chevrette est ministre des Transports du gouvernement de Lucien Bouchard, au printemps 2000, au moment où est déposé un document d'une importance capitale qui évalue le coût probable du projet de métro à 530 millions. Le budget de 179 millions, prévu au décret gouvernemental d'octobre 1998, ne tient pas la route. C'est trois fois plus cher que prévu.

Le projet aurait pu s'arrêter là. Mais l'AMT « refuse » cette estimation et entreprend un exercice de « compression » des coûts qui permet, en seulement quelques semaines, de ramener son budget à 345 millions.

L'exercice est cousu de fil blanc. L'AMT réunit un « comité d'orienta-

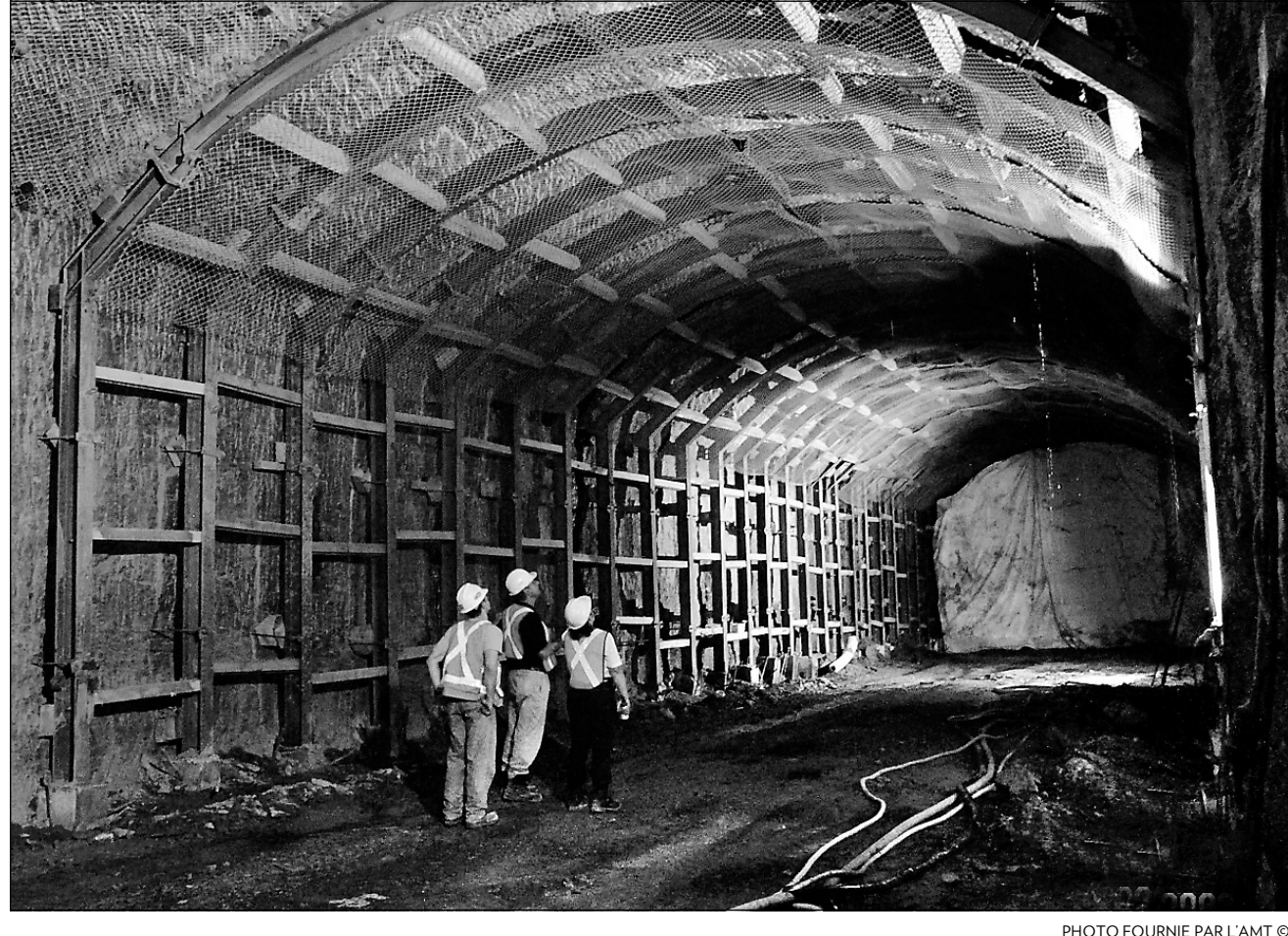


PHOTO FOURNIE PAR L'AMT ©

Comment trois ministres ont-ils pu tour à tour laisser évoluer un projet de plusieurs centaines de millions sur des bases aussi molles, sans jamais prendre avis d'une source crédible ?

tion » formé de représentants de ses « partenaires » publics et privés, dont un sous-ministre adjoint du MTQ. Ce comité va supprimer du budget de 530 millions des dépenses de 92 millions sans se donner la peine de vérifier si c'est faisable. De plus, l'AMT va soumettre le projet à une étude « d'analyse de la valeur » qui va aussi permettre de proposer des hypothèses d'économies additionnelles de 93 millions, dont 40 % s'avéreront pratiques. Le reste ne repose sur rien. Sans validation, l'« étude » ne vaut pas mieux que du vent.

« C'est sur cette base, commente la vérificatrice Doris Paradis, que le 14 juin 2000, le gouvernement approuve les modifications apportées et révisé le budget en le portant à 379 millions dont 33,5 millions de taxes, et ce, avant même d'avoir obtenu les résultats des études complémentaires », qu'il a lui-même demandées, dans le décret.

Mai 2002

Le ministre Serge Ménard vient de

s'asseoir dans son nouveau fauteuil depuis 24 heures à peine, le 31 janvier 2002, quand il reçoit une lettre de la présidente de l'AMT qui l'informe que le conseil d'administration de l'Agence a approuvé le concept du projet du métro de Laval, de même que son budget toujours fixé à 379 millions, taxes comprises.

L'étude détaillée sur les coûts du projet que le conseil de l'AMT a approuvée, n'est pourtant produite que deux mois plus tard, et elle en évalue les coûts à... 553 millions. Avant taxes.

Entre-temps, l'AMT lance les premiers appels d'offres dès le 1^{er} mars. Les travaux commencent sur le site de la station Montmorency. Avant que les études d'avant-projet aient été revues et analysées. Avant que le consortium privé qui construit le métro n'ait déposé ses études de coûts. Et, même, deux mois avant que le ministre des Transports n'ait eu le temps de les autoriser.

Le ministre Ménard est moins pressé que l'AMT. Il réfléchit. Et visible-

ment, il n'est pas à l'aise avec les contradictions majeures qui apparaissent entre les budgets de l'AMT et les prévisions des consultants.

Dans une lettre du 23 mai 2002, le ministre écrit à la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, pour signifier qu'il s'inquiète de l'augmentation substantielle des coûts, dont l'ampleur est difficile à prévoir, comme il le note dans sa lettre. Pourtant, le ministre n'arrête pas le projet.

À l'époque, « il était encore temps de revoir en profondeur le projet pour s'assurer du respect du budget, par exemple, en réduisant le nombre des stations et la longueur du tracé », écrit la vérificatrice.

Cahin-caha, le métro suit son chemin.

Juillet 2003

Pendant un an, les travaux progressent à un train d'enfer. Le 14 avril 2003, les libéraux de Jean Charest sont portés au pouvoir, et Yvon Marcoux devient responsable du métro de Laval. Il hérite d'immenses trous

creusés des deux côtés de la rivière des Prairies et dans le territoire de Laval, dans lesquels sont déjà engloutis plus de 300 millions au bout de 16 mois de travaux. Il hérite aussi d'un projet complètement fauché.

En juin 2003, plus de 90 % du budget consenti par Québec, en 2000, a été dépensé.

Même avec l'échéancier trop optimiste de l'AMT, les travaux vont durer encore au moins trois ans. Et il n'y a plus un rond dans la caisse.

Mais le 3 juillet 2003, Québec donne sa « bénédiction » au projet, en augmentant son budget de presque 45 %, pour l'établir à 547,7 millions.

Il est difficile de savoir avec précision sur quoi le gouvernement du Québec a fondé sa décision d'avancer 170 millions de plus pour un projet aussi manifestement mal géré, au moment même où tout l'État est appelé à geler ses dépenses pour négocier le virage de la restructuration de l'État.

On ignore comment cette somme a été fixée. Une étude sérieuse estimait les coûts du projet à 553 millions un an plus tôt. On n'en tient apparemment pas compte. Toujours est-il que le budget fixé par un décret gouvernemental est défoncé de 36 millions, un mois après son adoption.

Cinq mois après le décret, le dossier s'abat comme une brique sur le bureau de la ministre intérimaire, Julie Boulet. Le coût du projet a encore augmenté de 145 millions et s'établit désormais à 682 millions, presque quatre fois son prix de 1998. Il finira par dépasser le cap des 800 millions.

Comment trois ministres, aussi différents que MM. Guy Chevrette, Serge Ménard et Yvon Marcoux ont-ils pu tour à tour, avec un enthousiasme variable mais sans jamais changer de cap, laisser évoluer un projet de plusieurs centaines de millions sur des bases aussi molles, sans jamais prendre avis d'une source crédible et sans attaches avec le projet ?

Le premier a tout laissé passer, sans rien voir. Le deuxième a tout vu, s'est assuré que l'AMT prenne la pleine responsabilité du désastre dans laquelle elle allait s'enfoncer, et a laissé passer, ensuite. Le troisième s'est fait refléter des colonnes de chiffres, presque sans valeur, mais qui avaient l'air d'en avoir. Et il n'a pas posé assez de questions.

cyberpresse.ca Tout le dossier sur le métro de Laval à :

cyberpresse.ca/metro

Les consultants ne paieront pas pour les dépassements de coûts

BRUNO BISSON

Les consultants privés qui construisent le métro de Laval ne paieront pas pour les dépassements de coûts d'au moins 400 millions qui affligent ce projet, parce que le lancement précipité des chantiers de construction et la mauvaise gestion générale du dossier ont rendu « inapplicables » les clauses de pénalité prévues à leur contrat.

Dans son analyse de la gestion du projet de prolongement du métro vers Laval, le vérificateur général du Québec (VGQ) estime qu'en commençant les travaux de construction

avant de s'entendre avec ses partenaires privés sur les coûts du projet et sur le montant de leurs honoraires, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a commis une gaffe majeure, dont l'impact risque de se répercuter jusqu'à la fin des travaux.

En plus de « contraindre » l'agence à modifier les modalités de paiement des honoraires à ses partenaires privés et de verser le double des sommes prévues à leur contrat durant les 20 premiers mois de travaux, comme *La Presse* l'expliquait hier, les décisions mal fondées de la direction de l'AMT ont aussi eu pour conséquence d'annuler les bénéfices attendus

de son partenariat avec le secteur privé.

Ainsi, alors que le gouvernement du Québec exigeait que la réalisation du projet soit confiée à un consultant privé unique afin de partager les risques avec lui, la gestion de l'AMT, qui a « manqué de transparence » tout au long du projet, selon le VGQ, a aussi fait en sorte d'annuler toute chance de recouvrer auprès du partenaire privé une petite partie des dépenses imprévues.

Annoncé en 1998, le projet de prolongement du métro vers Laval a été d'abord doté d'un budget de 179 millions de dollars. Le budget final

du projet est maintenant évalué à 809 millions. Les fonds proviennent à 100 % du ministère des Transports, qui en a confié la gestion à l'AMT, par décret.

C'est aussi par décret, en 2001, que le gouvernement du Québec décidait de la méthode de gestion du projet. Quelques mois plus tard, SGTM, un groupement de six firmes de consultants bien connus, soit les sociétés d'ingénierie SNC-Lavalin, GMAT et TecSult, les urbanistes Municonsult et les bureaux d'architectes Giasson-Ferragut et Bisson & Associés, se voyait attribuer la responsabilité de l'ensemble des travaux pour un montant d'honoraires fixe de 37,9 millions, selon la formule de gestion décrétée par Québec, connue sous l'acronyme IAGC. Elle consiste à donner à une seule entreprise la responsabilité de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la gestion de la construction pour l'ensemble du projet. Même si la méthode est reconnue au Québec, elle n'avait ja-

mais été appliquée dans le domaine des transports.

Selon le rapport du vérificateur général, le mémoire remis au Conseil des ministres à l'appui du décret qui a imposé la formule IAGC « présentait les principaux avantages recherchés par ce choix », dont la rapidité présumée de réalisation et un meilleur contrôle des coûts.

Mais ce mémoire ne précisait pas les conditions permettant d'assurer le succès du projet, note le VGQ, en précisant que pour que la méthode fonctionne, (le contenu du projet doit être suffisamment détaillé pour permettre de préciser les responsabilités de la firme mandataire, les coûts de construction et les honoraires professionnels afférents. »

Or, conclut le vérificateur, le projet du métro de Laval ne répondait à aucun de ces critères, en mars 2002, quand les premiers travaux de construction ont été lancés par l'AMT.

CE SOIR, GROS LOT

21 MILLIONS \$

18 ans+ www.loto-quebec.com



C'EST DE L'ARGENT!



MORT DE FRANK COTRONI

« Pour une fois dans sa vie, laissez-le en paix »

ANDRÉ CÉDILOT

« Pour une fois dans sa vie, laissez-le en paix », a gentiment demandé Rosina Cotroni aux journalistes qui faisaient le pied de grue devant le salon funéraire où est exposée depuis hier la dépouille du célèbre chef mafieux montréalais, Frank Cotroni, emporté par un cancer du cerveau.

Dès l'ouverture, des dizaines de personnes ont envahi l'immense édifice blanc du boulevard des Grandes-Prairies, à Saint-Léonard. Il est difficile de savoir s'ils allaient tous rendre hommage à Cotroni, puisque les corps de deux autres défunts étaient exposés au même endroit.

Chose certaine, il y avait un va-et-vient incessant. À l'entrée, des gens

« Il n'a pas fait que du mal, M. Cotroni. Il était gentil et généreux, il est venu en aide à bien du monde. »

de tous les âges sympathisaient en se tapant sur l'épaule ou en échangeant des poignées de main. Les conversations ont souvent été interrompues par les livreurs qui n'en finissaient plus d'apporter des gerbes de fleurs.

La première heure d'exposition a été réservée à la famille et aux proches du disparu. Entre autres, on a pu apercevoir deux de ses quatre fils, Nicodemo et Francesco, ainsi que sa fille Rosina et son conjoint, Denis Racine. À son chevet le matin de son décès, son ex-femme Pauline Desormiers, 69 ans, était également présente.

Pour le reste, il s'agissait de membres du milieu interlope, d'amis, de voisins et même de curieux. « Il n'a pas fait que du mal, M. Cotroni. Il était gentil et généreux, il est venu en aide à bien du monde », a souligné un couple en sortant du salon funéraire. Accompagné de

son fils, une vieille femme a pour sa part affirmé qu'elle ne connaissait pas les Cotroni, mais qu'elle tenait à venir faire son tour, tellement elle en avait « entendu parler depuis 50 ans » !

En instance de départ pour Paris, le père Jean, aumônier bien connu de la prison de Bordeaux, était aussi parmi les premiers à rendre un dernier hommage à Cotroni. Il lui avait administré les derniers sacrements, lundi matin. « Il a eu une belle mort », a-t-il simplement commenté. C'est lui qui avait célébré les obsèques de Paul Cotroni, à la suite de son assassinat, en 1998.

Parmi les mafiosi, on a reconnu son fidèle comparse et ami Jos Di-Maulo, 62 ans, dont l'influence dans le milieu n'a d'égale que sa grande discrétion. Il y avait aussi le frère Tony Mucci, cet homme de main du clan calabrais qui avait attenté à la vie du journaliste Jean-Pierre Charbonneau, en 1973.

Respect oblige, le « parrain » de la mafia canadienne, Nick Rizzuto, et trois autres membres en vue du clan sicilien, Paolo Renda, Rocco Sollicito et Francesco Arcadi, ont fait une brève visite au leader disparu de l'autre « famille ». Arrivés à bord d'une fourgonnette noire, les quatre hommes vêtus de sombres complets sont entrés à la dérobée par une porte latérale normalement fermée au public. Ils sont ressortis tout aussi furtivement à peine cinq minutes plus tard.

Il faut dire que Nick Rizzuto, âgé de 80 ans, connaît sans doute très bien les lieux puisqu'une société à numéros dont il était jusqu'à tout récemment le vice-président portait l'adresse du salon funéraire.

Au fichier des entreprise, son principal associé dans cette société à numéros, Freddy Ruscitti, est décrit comme le président du complexe funéraire. Les noms de sa fille et de sa bru (la femme de son fils Vito, en attente d'extradition vers les États-Unis), apparaissent également dans les registres gouvernementaux.



PHOTO PIERRE McCANN, LA PRESSE ©

Un grand nombre de proches, d'amis et de simples curieux sont allés saluer le mafioso pour la dernière fois.

AIDE SOCIALE

Les Québécois restent accrochés plus longtemps

PAULE VERMOT-DESROCHES

Les Québécois bénéficiant de l'aide sociale restent accrochés plus longtemps à leurs prestations que la moyenne canadienne, révèle une nouvelle étude de Statistique Canada rendue publique hier.

Entre 1990 et 1995, le nombre de Canadiens vivant seuls et bénéficiant de l'aide sociale a augmenté de 15 % à 20 % pour ensuite diminuer graduellement jusqu'en 2000, où il s'est établi à 16 %. Au Québec, le taux de recours à l'aide sociale pour une personne seule a aussi fait un bond jusqu'en 1995, passant de 16 % à 24 %, mais est demeuré élevé pour arriver, en 2000, à un niveau supérieur par rapport aux autres provinces, soit 21 %.

C'est également au Québec que le taux d'abandon de l'aide sociale a été le plus faible durant ces années chez les personnes seules. En 1999, 10 % des bénéficiaires québécois abandonnaient l'aide sociale, contre 21 % en Nouvelle-Écosse et 12,4 % pour la moyen-

ne canadienne. Ce sont les mères seules qui bénéficient le plus de l'aide sociale. En 1995, 50,1 % des mères seules canadiennes recevaient de l'aide sociale. En 2000, seulement 33,6 % d'entre elles étaient toujours bénéficiaires.

Au Québec, les mères chefs de familles monoparentales ont moins recours à l'aide sociale que dans les autres provinces. En 2000, seulement 32 % des Québécoises monoparentales bénéficiaient de l'aide sociale, contre 49,7 % à Terre-Neuve et au Labrador, et 44 % en Saskatchewan.

Par contre, les mères seules québécoises sur l'aide sociale n'abandonnent pas leurs prestations autant que dans les autres provinces. Entre 1992 et 1999, le Québec enregistrait l'un des taux les plus faibles d'abandon au Canada, avec 18,1 % en 1999 contre 21,4 % au Canada.

De 1995 à 2000, les prestations d'aide sociale versées au Canada sont passées de 14,3 milliards à 10,4 milliards de dollars.

EN BREF

Incendies suspects

La vague d'incendies suspects à Montréal a repris de plus belle ce matin, vers 5 h 30. Trois incendies possiblement d'origine criminelle ont éclaté presque au même moment. La police croit qu'un pyromane serait responsable de plus d'une quinzaine d'entre eux. À Saguenay, la population est sur le qui-vive, puisque huit incendies criminels ont été récemment allumés sur le territoire. Le dernier s'est produit il y a quelques heures dans une maison unifamiliale de l'arrondissement de Chicoutimi. L'arrondissement y dormait à pu être alertée à temps pour en sortir indemne. Les pompiers de Saguenay recommandent à la population de maintenir l'éclairage de la cour arri-

re durant la nuit, de fermer à clef les portes des remises et cabanons, et de ne pas y garder de matière combustible. Presse Canadienne

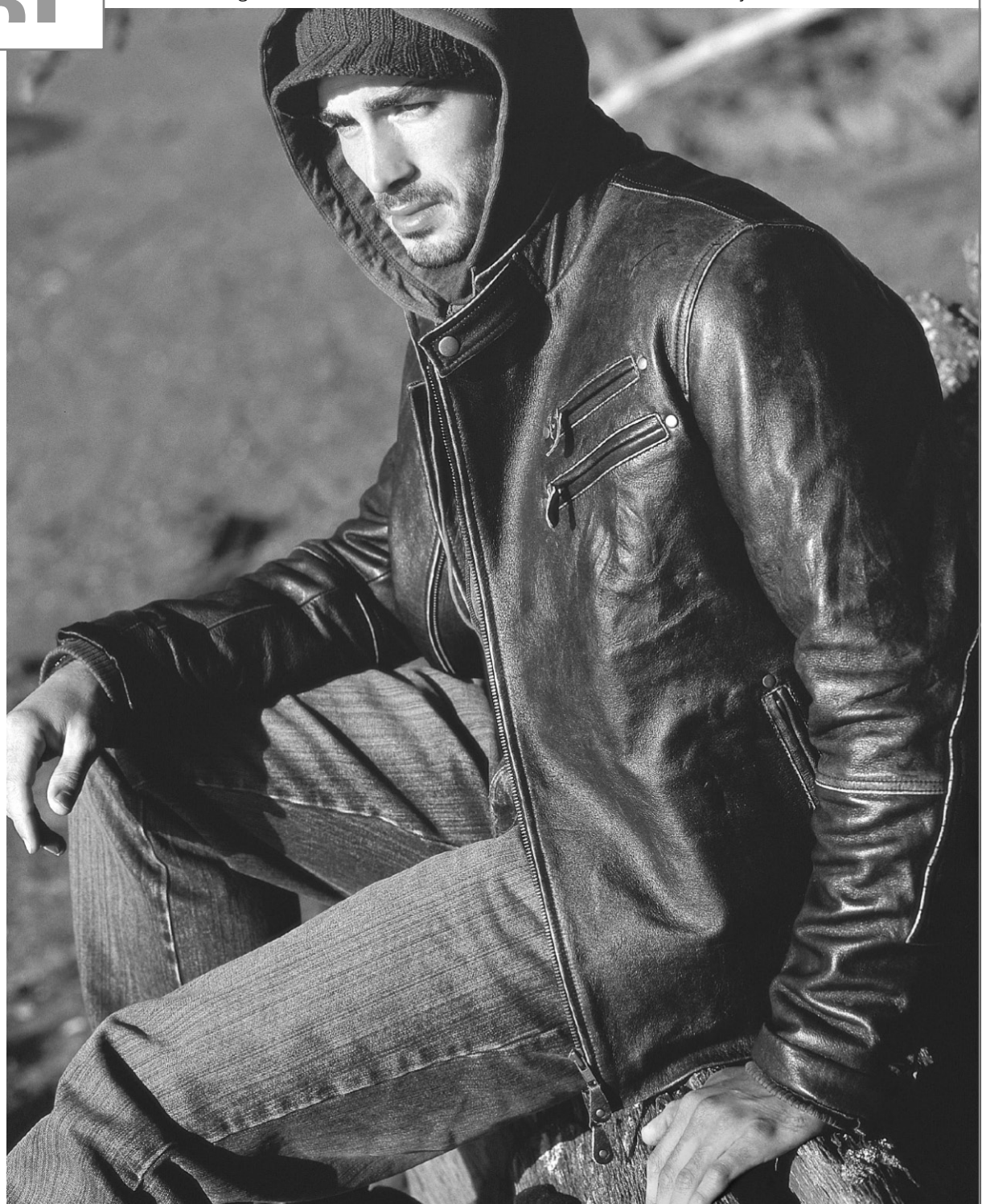
Meurtre élucidé

Un Lavallois de 43 ans a été arrêté hier, relativement à un meurtre commis l'année dernière. L'individu a été épinglé à la suite de la découverte d'un cadavre dans la région de Rawdon, dans Lanaudière. La victime, Rodrigue Armstrong, 53 ans, originaire de Repentigny, avait été portée disparue il y a 13 mois. Son cadavre a été enfoui dans le sol d'une forêt par son assassin. Pour le trouver, la Sûreté du Québec avait fait appel à une escouade canine spécialisée de la Police provinciale de l'Ontario, la même qui fut requise pour aider aux fouilles dans les débris du World Trade Center, de New York. PC

le blouson **cuir motard** 295.⁰⁰



Un vrai, robuste, de forme asymétrique, avec zips et détails cloutés en laiton dépoli, patchs surpiqués aux coudes, poignets à gousset-zip, col à languette pression, doublure-gilet matelassée amovible. Noir. Sweat-shirt 55.00, jeans 49.95



simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, L'AVENUE DE LA SÉCURITÉ • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Des mises en garde insuffisantes

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le gouvernement fédéral reconnaît que les mises en garde imprimées sur les emballages de produits du tabac ne réussissent pas à toucher de nombreux fumeurs et propose de les modifier. Il multiplierait les messages im-

primés sur les paquets, les rendrait plus simples et y ajouterait des éléments encourageant l'abandon du tabac. Ottawa avance l'idée de concevoir pas moins de 48 nouvelles mises en garde, qui seraient diffusées à raison de six ou 12 par cycle de deux ans. Ainsi les messages se renouvelleraient régulièrement.

GRÈVE À L'ALUMINERIE DE BÉCANCOUR

Les métallos changent de stratégie

TRISTAN PÉLOQUIN

BÉCANCOUR — Six semaines après le début du débrayage et malgré trois jours de négociations en présence d'un conciliateur, l'impasse demeure entre la partie patronale et les représentants des 810 travailleurs syndiqués de l'Aluminerie de Bécancour. Si bien que le Syndicat des métallos a décidé de changer de stratégie et s'adressera directement à la haute direction d'Alcoa, à Pittsburgh, pour tenter de trouver un terrain d'entente.

« À la lumière de ce blitz de négociations, il nous apparaît clair que la direction d'ABI (Aluminerie de Bécancour) n'a absolument pas le mandat de négocier les points qui sont au cœur du litige », a soutenu hier Clément Masse, président du syndicat affilié aux métallos (FTQ), en marge d'un méchoui organisé par les grévistes devant l'usine de Bécancour.

« Nous n'avons donc pas vraiment le choix. Si c'est Alcoa (le principal actionnaire d'ABI) qui tire les ficelles, c'est auprès d'elle qu'il faudra agir », a-t-il poursuivi. Au cours des prochains jours, les métallos tenteront d'obtenir l'appui financier d'autres syndicats pour maintenir son fonds de grève à flot, a indiqué M. Masse.

Invité à prononcer un discours devant les travailleurs, le président de la FTQ, Henri Massé, a réitéré son appui indéfectible aux grévistes. « Certains ont dit que c'est une grève d'enfants gâtés. Moi je dis que c'est le contraire: je vois

des travailleurs qui se battent pour le futur de la région; pour que les jeunes puissent avoir un emploi demain », a-t-il déclaré à *La Presse*.

Selon lui, le déclenchement de la grève « était inscrit dans les gènes des négociations ». « On l'a vue venir de loin. C'était clair qu'Alcoa voulait abolir le plancher d'emploi et ne rien accorder aux travailleurs, même si elle a augmenté son bénéfice de 87 % au dernier trimestre. »

« Je pense que la population doit comprendre qu'on fait face à un enjeu majeur. ABI cherche à défendre son point en parlant de la forte concurrence en provenance de la Chine, a poursuivi M. Massé, mais nous, on pense qu'il ne faut pas niveler par le bas. Cette grève est un enjeu local qui va se régler en fonction des réalités d'ici. »

Sur les piquets de grève, le discours du président de la FTQ semble avoir galvanisé les troupes qui en avaient probablement bien besoin. « C'est bien de voir qu'on a de nombreux appuis. Mais malgré cela, le moral demeure tout de même excellent, a assuré Mario, un employé de l'électrolyse interrogé peu après le discours. Personne n'a encore été forcé de vendre sa maison ou son bateau. »

De son côté, la direction de l'Aluminerie n'a pas fait de commentaires hier. « Nous en sommes toujours à faire le bilan des trois jours de négociations », s'est contenté d'indiquer Michèle Poulin, responsable des communications pour l'entreprise.

Raymond Chrétien représentera Ottawa auprès des Cris

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — L'ex-ambassadeur Raymond Chrétien s'est vu confier hier un mandat casse-cou: le gouvernement de Paul Martin l'a nommé négociateur fédéral en chef avec les Cris du Nord du Québec.

Le neveu de l'ex-premier ministre Jean Chrétien tentera de régler les nombreux litiges qui découlent de la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois, signée en 1975.

D'emblée, M. Chrétien admet que le gouvernement fédéral n'a pas respecté plusieurs des engagements qu'il avait pris dans cet accord.

L'ancien diplomate reconnaît que sa tâche ne sera pas facile: « Il y a eu six ou sept autres négociateurs fédéraux avant moi qui n'ont pas réussi, alors il faudra voir si j'aurai plus de chance. »

Il se dit néanmoins confiant que la signature de la « paix des Braves » entre les Cris et le gouvernement du Québec, en octobre 2001, ouvrira la voie à une entente avec Ottawa.

« La paix des Braves est une série de recommandations dont plusieurs dépendent de la bonne volonté fédérale, rappelle-t-il. Cet accord prévoit aussi que les Cris vont régler leurs problèmes avec le gouvernement fédéral. Alors il n'y a pas de doute que la paix des Braves accélère le besoin de finalement respecter nos obligations à l'égard des Cris. »

LES GENS AU CŒUR DES SERVICES VEULENT QU'ON LEUR

RENDE JUSTICE

VOICI CE QUE LE PREMIER MINISTRE PAUL MARTIN A DIT RÉCEMMENT AU SUJET DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AGENCE PARCS CANADA EN GRÈVE :

« *La façon dont ils ont agi au cours de cette journée, qui revêt une grande importance pour la population canadienne et acadienne, témoigne de leur sens du dévouement. Il aurait pu en être tout autrement. Cette journée a été une réussite et je leur en suis fort reconnaissant.* »

(Propos de Paul Martin cité dans l'édition du 16 août 2004 du Globe and Mail.)

Il fait toujours plaisir de recevoir un compliment, mais une convention collective équitable ferait aussi notre bonheur. Voilà pourquoi nous sommes en grève.

Bon nombre de travailleuses et de travailleurs de Parcs Canada touchent en moyenne moins de 20 % que leurs homologues occupant des emplois comparables dans les secteurs privé et public. Cette donnée provient d'une étude indépendante portant sur les taux de rémunération dans le secteur public fédéral.

Nous ne nous attendons pas à combler cet écart du jour au lendemain. Malheureusement, l'offre qu'a déposée Parcs Canada ne changera pas grand-chose.

En décembre dernier, le gouvernement Martin n'a pas hésité à consentir des augmentations de 32 000 \$ aux adjoints des ministres. Pourquoi refuse-t-il de prendre nos intérêts au sérieux?

Notre demande est fort simple: M. Martin, traitez les travailleuses et travailleurs de Parcs Canada équitablement. Préservez cette ressource précieuse, ces personnes qui œuvrent quotidiennement à préserver nos trésors nationaux: les parcs nationaux, les voies navigables historiques et les lieux patrimoniaux.



UN MESSAGE DE L'ALLIANCE DE LA
FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
www.psic-afpc.com

3249964A



CLASSE CLK



CLASSE E



CLASSE M



CLASSE S

LIQUIDATION FINALE DES
MODÈLES MERCEDES-BENZ 2004

JUSQU'AU 31 AOÛT SEULEMENT

- ▶ Plus de 200 modèles 2004 neufs et de démonstration.
- ▶ Économies substantielles sur tous les modèles.
- ▶ Taux de financement et de location par l'intermédiaire de Crédit Mercedes-Benz Canada.
- ▶ Évaluateurs disponibles sur place pour tout achat avec reprise.

À ne pas manquer!



Mercedes-Benz

Montréal
Mercedes-Benz Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, Boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, Boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute Laval (440) Ouest
Laval
(450) 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, Boul. Taschereau
Greenfield Park
(450) 672-2720

Élections complémentaires

La gauche sera de la partie

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Deux formations de gauche, l'Union des forces progressistes (UFP), et le Parti vert du Québec (PV), se lancent dans la lutte électorale à l'occasion des élections complémentaires du 20 septembre prochain.

« Notre présence est incontournable », a déclaré hier le porte-parole de l'UFP, Éric Martin, en confirmant la présence de candidats de sa formation dans chacune des quatre circonscriptions où se fera la lutte, soit celles de Laurier-Dorion, de Nelligan et de Gouin, à Montréal, ainsi que celle de Vanier, à Québec.

L'UFP tiendra une rencontre des membres de son conseil exécutif demain, où seront désignés les quatre porte-étendard du parti pour chacune des circonscriptions.

Il en est de même du Parti vert du Québec.

« Nous sommes en train de finaliser des candidatures dans chacun des quatre comtés », a soutenu le porte-parole du PV, Daniel Breton.

Ces deux formations politiques chercheront vraisemblablement à obtenir l'appui de divers groupes de gauche comme Option citoyenne, qu'anime Mme Françoise David, et D'abord Solidaires.

Mme David était en tournée sur la Côte-Nord hier pour y rencontrer des sympathisants. Le groupe qu'elle coordonne, Option citoyenne, approuve la promotion des idées progressistes de gauche, a signalé une de ses adjointes.

D'autre part, Lorraine Guay, porte-parole du regroupement D'abord Solidaires, a signalé que son groupe n'est pas un mouvement partisan mais met tout en oeuvre « pour contrer les idées de droite au Québec ».

Ces idées sont notamment véhiculées par le tandem Jean Charest-Mario Dumont, fait-elle valoir.



PHOTO JACQUES BOISSINOT, PC ©

Outre la santé, la « grande priorité » de Jean Charest, d'importants dossiers touchant la gestion de l'État seront sur la table à l'automne à l'Assemblée nationale.

Rentrée parlementaire chargée à Québec

GILLES NORMAND

BEAUPRÉ – Le premier ministre Jean Charest prévoit une rentrée parlementaire plutôt chargée avec, en toile de fond, les négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir un financement plus adéquat du régime de santé publique.

« Beaucoup d'événements vont se succéder à l'automne, la conférence fédérale provinciale, les forums de consultation et les colloques régionaux organisés par le Parti libéral du Québec pour préparer le congrès des membres en novembre vont nous tenir fort occupés », a expliqué le premier ministre à l'issue d'une réunion de deux jours de son aile parlementaire, au Mont-Saint-Anne, près de Québec.

taire, au Mont-Saint-Anne, près de Québec.

« Au gouvernement, la santé demeure une très grande priorité. Cela sera beaucoup débattu lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la santé (du 13 au 15 septembre) », a-t-il enchaîné ajoutant que de nombreux dossiers touchant directement la gestion de l'État allaient venir sur la table. Il a parlé de projets de loi sur Services Québec, sur les partenariats public-privé, sur la gouvernance des sociétés d'État. « Ça fait partie des changements que nous voulons pour le Québec. Ce sera une période fébrile. On va continuer dans la foulée des changements qu'on a commencé à mettre en place », a-t-il dit.

Message à Paul Martin

Après avoir expliqué que la situation financière du Québec était très serrée — « on est toujours dans une situation où le moindre imprévu peut nous mettre en déséquilibre » —, Jean Charest a loué les gestes accomplis par son gouvernement pour ramener la moyenne d'augmentation des dépenses de l'État de 4 à 2,9 %. Puis il a envoyé un message au gouvernement de Paul Martin : « Le gouvernement fédéral doit aussi faire sa part pour qu'on ait les ressources nécessaires. »

Jean Charest se dit déterminé à poursuivre la « stratégie de la bonne entente avec Ottawa », même si elle n'a guère semblé donner de ré-

sultats jusqu'à maintenant. « On va continuer à dire les choses comme elles sont, comme on a fait depuis le début. »

Québec veut amener le gouvernement fédéral à reconnaître qu'il doit faire sa part dans le domaine de la santé. « Quand le gouvernement fédéral dit qu'il va réinjecter de l'argent dans la santé, rappelons-nous qu'il le fait dans un contexte où il contribuait pour 50 % quand les programmes ont été mis en place. Je veux une discussion complète sur le financement de la santé, mais pas sans qu'on discute des transferts de paiement de pré-qualification », a-t-il insisté en précisant que les provinces voulaient dans un premier temps amener Ottawa à financer les programmes de santé dans une proportion de 25 %.

M. Charest est également revenu sur son engagement de baisser les impôts dont il a tant parlé durant la campagne électorale de 2003. Ce n'est pas une question de dogme, a-t-il expliqué, mais un moyen d'accélérer la croissance économique.

GOUIN

Trois candidats à l'investiture péquiste

GILLES NORMAND

QUÉBEC – C'est confirmé, il y aura au moins trois candidats à l'investiture du Parti québécois dans la circonscription de Gouin, qui est sans député depuis la démission d'André Boisclair qui la représentait depuis 1989.

Après l'environnementaliste Alain Saladzius, qui a annoncé son intention de se porter candidat en vue de l'élection complémentaire du 20 septembre, deux ex-collaborateurs de M. Boisclair ont fait connaître leurs intentions, hier.

Il s'agit de Nicolas Girard, 32 ans, qui a été attaché politique et attaché de presse d'André Boisclair et qui soutient avoir l'appui de plusieurs membres du conseil exécutif du PQ de Gouin. Il travaille au service des communications de la CSN et complète une maîtrise en relations industrielles à l'Université de Montréal.

En annonçant ses intentions, M. Girard a indiqué qu'il voulait « rassembler les souverainistes de tous âges et de toutes origines afin de faire avancer la cause de la souveraineté le plus rapidement possible ».

La troisième candidate, Dominique Ollivier, fera officiellement connaître ses projets aujourd'hui, en matinée, à l'occasion d'une conférence de presse où elle sera accompagnée de la députée de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole du PQ en matière de santé et de condition de vie des aînés, Louise Harel, a-t-on annoncé.

Mme Ollivier a été attachée politique au cabinet d'André Boisclair durant quelques années avant de devenir conseillère spéciale auprès du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

Quant à M. Saladzius, qui s'est entre autres illustré comme concepteur de la campagne « Adoptez une rivière » visant à combattre la construction de barrages privés, il compte sur le soutien du chanteur Paul Piché, lui aussi engagé au plan écologique. Âgé de 46 ans, M. Saladzius est ingénieur en traitement des eaux au gouvernement du Québec.

TURNER WHISTLER MONET

AFFICHENT LEURS COULEURS

Turner Whistler Monet

VISIONS IMPRESSIONNISTES

JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE 2004

EN EXCLUSIVITÉ NORD-AMÉRICAIN AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE L'ONTARIO. Soyez au rendez-vous ! Redécouvrez l'impressionnisme ! Forfaits-Hôtels à partir de 108 \$ par personne, dans les plus grands hôtels de Toronto, petit déjeuner et billets pour l'exposition.

RÉSERVEZ VOS BILLETS DÈS AUJOURD'HUI : TICKETING 1-800-461-3333 ou TicketKing.com

Toronto – Paris – Londres

Musée des beaux-arts de l'Ontario
317 rue Dundas ouest, Toronto

ACTUEL
magazine

Tous les vendredis dans **LA PRESSE**

3231274A
L'exposition bénéficie de l'appui du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de son Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes. Tarifs par personne (occupation double), 1 nuitée, taxes en sus. Tarifs sujets à changement. Forfaits en vigueur du 12 juin au 12 septembre 2004, selon la disponibilité. Les forfaits ne peuvent être jumelés à aucune autre promotion. Image du haut: Claude Monet, *Soleil couchant sur la Seine, effet d'hiver* (détail), 1880, huile sur toile. Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. © PMVP/Pierrain. De gauche à droite: J.M.W. Turner, *L'incendie des Chambres des Lords et des Communes, 16 octobre 1834* (détail (exp. 1835)), huile sur toile. Philadelphia Museum of Art, collection John Howard McFadden, 1928. © Philadelphia Museum of Art 2004; J.M.W. Turner, *Venise: San Giorgio Maggiore, vue peut-être de l'hôtel Europa* (détail), 1840, aquarelle sur papier. Collection particulière, E.-U.; Claude Monet, *Soleil couchant sur la Seine, effet d'hiver* (détail), 1880, huile sur toile. Petit Palais, musée des Beaux Arts de la Ville de Paris. © PMVP/Pierrain. Claude Monet, *Coucher de soleil sur la Seine* (détail), 1874, huile sur toile. Philadelphia Museum of Art, acquisition du fonds W.P. Wistach, 1921. © Philadelphia Museum of Art 2004; James McNeill Whistler, *Nocturne en bleu et argent: la lagune, Venise* (détail), 1879-1880, huile sur toile. Museum of Fine Arts, Boston, fonds Emily L. Ainsley, 1942. © Museum of Fine Arts, Boston 2004

Ouvert au public!

ENCAN EN DIRECT



Meubles neufs et anciens: Mobiliers de salle à manger et de chambre à coucher, vitrines, buffets, bureaux, sofas et causeuses en cuir, tables chaises, sofas, etc.

Art canadien et international: B. Buffet, R. Richard, J. Little, A. B. Botello, H. Masson, F. Iacurto, S. Brunoni, P. Picasso, A. Rousseau, L. Icart, etc.

Bijoux et montres: Bagues, colliers, bracelets, boucles d'oreilles et broches. Diamants, émeraudes, saphirs, rubis, etc. Rolex, Cartier, Omega, Concord, etc.

Objets de collection: Royal Doulton, Satsuma, Lladro, Georg Jensen, Lalique, monnaies, timbres, services de table en porcelaine, services de couverts, pendules, etc.

Tapis persans: Mashad, Naïn, Tabriz, Mahal, etc.

Commode Louis XV
Vitrine Louis XV
Royal Doulton
Lalique
Sofas en cuir italien, faits à la main
Royal Crown Derby
Royal Albert
GEORG JENSEN 107 pièces en argent
Or 14 ct, à 3,44 cts de diamants
Concord
DIAMANTS
4,60 carats
1,71 carat
ROLEX PRESIDENT

Plusieurs lots seront vendus **SANS MINIMUM - SANS RÉSERVE!**
Venez profiter d'aubaines extraordinaires! Pour en savoir plus, visitez notre site Web à www.empireauctions.com

EXPOSITION: Les sam. et dim. 21 et 22 août de 10 h à 17 h

Entrée libre
Stationnement gratuit

ENCAN
Le dimanche 22 août à 13 h, et du lundi 23 au jeudi 26 août à 19 h (chaque soir)

EMPIRE
ENCANS EMPIRE
5500, rue Paré
tél.: (514) 737-6586
www.empireauctions.com

VISA
MasterCard
Interac

ACTUALITÉS

Un produit naturel préviendrait la bactérie C. difficile

ÉMILIE CÔTÉ

Un aliment probiotique disponible depuis 1996 dans les rayons de produits naturels, pourrait prévenir les diarrhées associées à la prise d'antibiotiques, et même favoriser la neutralisation de la bactérie *Clostridium difficile*. C'est du moins ce que révèlent les résultats du projet de recherche de quatre résidentes en pharmacie.

Initialement, les résultats ne devaient être présentés qu'au mois d'octobre, au cours de la Conférence de l'American College of Gastroenterology. Bio-K+ International, l'entreprise de biotechnologie mettant en marché le Bio-K+, a toutefois cru bon de convoquer les médias à son siège social de Laval, hier.

« Étant donné la situation de la santé publique et les cas récents de *C. difficile*, nous considérons que faire une annonce publique est de notre devoir, a soutenu Claude Chevalier, président de la compagnie. Le Bio-K+ peut améliorer la situation des patients prenant des antibiotiques. »

Le lait fermenté Bio-K+ doit ses vertus à la bactérie *CL1285*, protégée par un brevet américain et homologuée à l'Institut Pasteur en France. « Le liquide du Bio-K+ permet aux bactéries de rester vivantes dans leur environnement naturel, explique M. Cavalier. Lorsque consommées, elles agissent avec force. »

Mélanie Beausoleil, une des quatre résidentes en pharmacie qui ont mené l'étude, a dit à *La Presse* ne pas avoir apprécié le « côté marketing » de la rencontre d'hier, bien qu'elle reconnaisse les qualités du produit. Pour leur projet de recherche, elle et ses collègues ont élu le Bio-K+ un peu par hasard. « Cet aliment probiotique était déjà administré en dernier recours à certains patients souffrant de diarrhées, explique l'étudiante de 24 ans. Comme son action sur la flore intestinale est puissante, nous avons décidé d'observer ses effets à titre préventif. »

L'étude a été réalisée à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, avec la collaboration du Dr Karl Weiss, microbiologiste-infectiologue. Les participants traités aux antibiotiques ont été répartis en deux groupes. Seize patients prenant un placebo sur 43 ont souffert de diarrhées, contre sept patients avalant du Bio-K+ sur 41. « Une différence de 56 % », a soutenu en conférence de presse le Dr Serge Carrière, consultant scientifique chez Bio-K+ International.

Des toxines de la bactérie *C. difficile* ont ensuite été détectées chez sept des 16 patients du premier groupe, contre un des sept patients du second. « Les gens prenant du Bio-K+ qui ont souffert de diarrhées ont été sept fois moins infectés par le *C. difficile*, a conclut M. Carrière. Et ils ont été hospitalisés deux jours de moins en moyenne. »

« Ces résultats prouvent une efficacité certaine du produit, a soutenu le Dr Weiss, présent à la conférence de presse. Mais il faudra entreprendre d'autres recherches. »

Des conclusions trop hâtives

Jean Pépin, infectiologue au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), abonde dans son sens. « Les résultats d'une étude observant deux groupes composés seulement d'une quarantaine de patients ne peuvent être tout à fait concluants. Il faut un échantillonnage plus grand », dit l'auteur de l'étude qui a révélé que la bactérie *C. difficile* a fait 100 morts au cours des 18 derniers mois au CHUS.

Le Dr Pépin souligne que les probiotiques sont utilisés depuis longtemps pour aider la flore intestinale des gens traités aux antibiotiques, particulièrement en France. « Mais ce qui va convaincre la communauté médicale d'utiliser un produit en particulier sera une étude rigoureuse effectuée sur un grand nombre de patients, signale-t-il. Les patients devront être répartis dans plusieurs hôpitaux. L'étude devra également être menée par des gens qui n'ont aucun intérêt financier dans le produit. »

Rappelons que la bactérie *C. difficile* se contracte généralement à l'hôpital, souvent après un traitement aux antibiotiques, et produit des toxines causant des diarrhées.

Une relation « père-fille » particulière

MARCEL LAROCHE

Même s'il lui a déjà acheté des vêtements et lui a payé des sorties dans des restaurants, en plus de tenter à deux reprises de l'embrasser, une jeune femme a toujours pensé que Daniel Cormier, « pasteur à l'Église du centre-ville », entretenait avec elle une simple relation père-fille.

Une fois libérée de l'emprise de cet homme qui puisait ses valeurs morales dans la Bible, la victime s'est d'abord confiée à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) avant d'aller à la Section des agressions sexuelles de la police de Montréal.

L'enquête allait finalement aboutir à l'arrestation de Daniel Cormier, informaticien de profession et ancien candidat à la mairie de Montréal en 2001. Accusé de plusieurs agressions sexuelles perpétrées entre 1993 et 2002 sur deux fillettes âgées à l'époque de 7 et 17 ans, Cormier a présentement son enquête préliminaire présidée par le juge André Perreault, de la Cour du Québec.

C'est justement l'une des victimes présumées, une jeune femme aujourd'hui âgée de 27 ans, qui a raconté hier la relation « père-fille » qu'elle a entretenue avec Cormier pendant plusieurs mois, entre 1994 et 1995, à l'aube de ses 18 ans. Le témoin, dont l'identité est frappé d'une ordonnance de non-publication, a dit n'avoir jamais été menacée ou violente par l'accusé qui, à quelques reprises est allé la chercher à l'école.

Interrogée par la procureure, M^e Anne-Andrée Charrette, la jeune femme a répété qu'elle n'avait jamais craint Cormier qui lui donnait des « serrettes et des petits becs ».

Cormier, qui se défend seul, a longuement contre-interrogé la jeune femme à partir de certains écrits puisés dans son journal intime, des passages démontrant clairement que l'adolescente d'alors lui accordait toute sa confiance.

Cette relation « amicale » a pris fin abruptement après que le père de la jeune fille eut reçu la visite de Cormier. « J'étais couchée quand mon père est entré dans ma chambre avec une hache et a frappé sur la table de chevet et sur le mur. J'ai appelé Daniel qui est venu me chercher et m'a amenée au poste de police », a dit la jeune femme. L'enquête reprend aujourd'hui.



ANDRÉ LALONDE SPORTS .com

UN SEUL ENDROIT
VILLE D'ANJOU
10 091 Renaude Lapointe

3 derniers jours

l'entrepôt ferme dimanche le 22 août à 17h

Skis • Planches à neige • Vêtements



ANDRÉ LALONDE SPORTS .com

Au choix sur présentation de ce coupon

25\$

À l'achat de 200\$ et plus avant taxes à l'entrepôt André Lalonde Sports seulement.

3 jours seulement
Vendredi 20 août
Samedi 21 août / Dimanche 22 août

75\$

À l'achat de 500\$ et plus avant taxes à l'entrepôt André Lalonde Sports seulement.

RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

Bottes Rossignol Soft 1-2-3
Hommes 2001-02-03
*Original jusqu'à 499\$

99\$
AU CHOIX



Skis Rossignol Axium Atomic C618-C622 Fischer S100
Fixations incluses
*Original jusqu'à 399\$

199\$

Bottes (hommes & femmes) Nordica Smartech 8 Atomic C-9
*Original jusqu'à 499\$

199\$



Skis Fischer S200 Head C140 Atomic E7 Rossignol RPM17 ou 21
Fixations incluses
*Original jusqu'à 799\$

399\$

Fischer / Salomon Rossignol / Madshus Swix

Ensemble complet de ski de fond

Ski : Rossignol, Tisa, Madshus (avec ou sans partage)
Bottes : Rossignol X1 ou Saphir1
Fixations : Rossignol NNN T3
Bâtons : Swix Nordic

AU CHOIX 189\$

À liquider
500 paires de bottes de ski de fond Adulte-junior

À partir de **10\$**

Raquettes à neige
Salomon, Atlas, GV

Jusqu'à **50%*** DE RABAIS



Vêtements de ski et planche à neige
Plus de **1 500 000\$** en inventaire à liquider
Jusqu'à **60% DE RABAIS**

1000 casques SKI / « SNOWBOARD »
• Leedom • Carrerra • Briko • Louis Garneau • Red • Giro

À liquider À partir de **29\$**



Vêtements Junior
Couloir - Bad Bones
Descente - North Face

50%* DE RABAIS

Bottes «Snowboard»
Forum J-P Walker
Rossignol Excite, Lounger
*Original jusqu'à 349\$

99\$
AU CHOIX



«Snowboard»
Lamar Burton Ride
Ultra-Taggu Tripper
Cruzer (03)
Catalyst (03)

AU CHOIX 199\$
*Original jusqu'à 429\$

SALOMON

ROSSIGNOL

DESCENTE

HH HELLY HANSEN

THE NORTH FACE

BURTON

HEURES D'OUVERTURE

Judi/Vendredi.....9h30 à 21h
Samedi.....9h à 17h
Dimanche.....10h à 17h



VISA
MasterCard
Interac

SUITES DE LA UNE

Piètres résultats scolaires

PIÈTRES
suite de la page A1

« Presque tous les professeurs gardent des crayons, des bouts d'efface ou des règles dans leurs tiroirs pour les donner aux élèves qui n'en ont pas. Il y a des élèves qui n'ont aucune fourniture scolaire à portée de la main. »
Pierre Saint-Germain se rappelle même avoir souvent partagé son lunch avec des élèves qui

n'avaient rien à manger. Dans une école de « rattachage scolaire » où il a déjà enseigné, des jeunes de 14 ou 15 ans devaient travailler la nuit pour faire vivre leur famille et se présentaient à l'école le jour, les yeux rougis par le manque de sommeil.

La CSDM alerte donc la communauté montréalaise et tiendra une grande rencontre le 1^{er} novembre pour discuter de ce problème et trouver des solutions. Selon la

présidente, Montréal a des particularités dont il faut tenir compte, comme l'immigration et le coût de la vie plus élevé qu'en région. « Nous avons besoin de la collaboration de tous les intervenants sociaux et économiques. Une situation comme celle-là ne peut pas se régler à l'intérieur de l'école », lance M^{me} De Courcy.
Car si la CSDM s'inquiète de ces statistiques, elle ne s'en lave pas les mains pour autant. « Nous

sommes les premiers à devoir regarder notre gestion. On a le devoir de mettre l'argent à la bonne place. Une chose sur laquelle nous devons tous nous entendre : la réussite des élèves doit augmenter. »

Les garçons en arrachent de plus en plus

Les garçons continuent de faire parler d'eux, puisque l'écart entre eux et les filles continue de s'agrandir sur le plan de la réussite scolaire, spécialement lorsqu'ils entrent au secondaire, fait remarquer Diane De Courcy.
En mars dernier, la CSDM révé-

lait que moins d'un garçon sur deux réussissait son secondaire en cinq ans. En 2000-2001, l'écart entre les garçons et les filles sortant avec un diplôme était de 6,6 % en faveur des filles. Il était de 6,9 % en 2002-2003.

« Beaucoup de nos élèves abandonnent le secondaire pour choisir le secteur professionnel, fait remarquer la présidente de la CSDM. Est-ce parce que notre école secondaire ne leur convient pas ? Est-ce que la formation professionnelle est un nouveau modèle à développer ? Nous avons énormément de questions à nous poser. »

Al-Sadr souffle le chaud et le froid

AL-SADR suite de la page 1

Les journalistes à Najaf signalaient en soirée que l'aviation américaine ciblait des bâtiments voisins de la mosquée, dans le but, selon un officier de l'armée, d'intimider les miliciens. Un tir de mortier de ces derniers contre un poste de police avait tué au moins quatre Irakiens plus tôt dans la journée.

Un autre porte-parole de Moqtada Al-Sadr a signalé en fin de journée que le chef rebelle avait demandé, dans une lettre, à ses combattants de se retirer de la mosquée et d'en confier la charge aux autorités religieuses chiites pour « empêcher les infidèles de rentrer dans ce lieu saint ». Il aurait cependant exclu dans cette missive de démanteler sa milice, l'une des conditions avec lesquelles il se disait d'accord mercredi pour bénéficier d'une amnistie.

Le chef rebelle, qui ne reconnaît pas le gouvernement d'Iyad Allaoui, vu comme une marionnette des États-Unis, a par ailleurs précisé qu'il ne s'intégrerait pas à la vie politique tant que les forces d'occupation demeureront présentes dans le pays.

Ces exigences ont relancé les spéculations sur l'imminence d'une offensive contre la mosquée, une initiative qui risquerait d'enflammer les chiites du pays, d'autant plus si elle se traduit par des dommages matériels importants. Déjà, des journalistes ayant pu brièvement pénétrer hier dans la mosquée en présence du gouverneur de Najaf ont signalé que deux minarets avaient été endommagés par les combats, qui se poursuivent depuis deux semaines. Ces mêmes journalistes ont signalé que les miliciens semblaient très fiers d'être présents dans la mosquée et n'affichaient aucune intention de s'en retirer.

Le regain de tensions dans la ville sainte, accompagné d'autres affrontements entre soldats américains et miliciens à Bagdad dans le quartier de Sadr City, autre bastion de Moqtada Al-Sadr, a suscité des réactions d'inquiétude dans les pays voisins de l'Irak. La Ligue arabe a fait valoir de son côté qu'il était urgent de faire cesser les combats, notamment pour éviter que ce lieu saint du chiisme soit endommagé et que d'autres civils soient tués.

Les derniers développements ont aussi été mal reçus par les marchés pétroliers, le prix du baril de pétrole excédant 48 dollars américains, un nouveau record. L'Armée du Mehdi, qui a attaqué les bureaux d'une société pétrolière dans le sud de l'Irak, a d'ailleurs menacé de faire brûler les puits pétroliers du pays.

En ce qui a trait aux otages, une compagnie turque a fait savoir qu'elle entendait cesser ses activités dans le pays afin de sauver la vie d'un traducteur porté disparu le mois dernier. Un journaliste américain enlevé samedi dernier demeurait introuvable hier à moins de 24 heures de l'expiration de l'ultimatum lancé par ses ravisseurs pour obtenir le retrait des troupes américaines de Najaf.

L'armée américaine a par ailleurs confirmé des informations du *New York Times* selon lesquelles le rapport d'enquête sur la prison militaire d'Abou Gharib, où plusieurs détenus irakiens ont été victimes de sévices, recommandera des actions disciplinaires contre une vingtaine de militaires rattachés aux services de renseignements.

Le rapport, qui pourrait être dévoilé aujourd'hui, contreviendrait ainsi à la thèse de l'administration américaine qui attribue le scandale au dérapage d'une demi-douzaine de soldats agissant de leur propre initiative. Le rapport ne mettrait cependant pas en cause les officiers supérieurs ou les responsables du Pentagone, même si ceux-ci ont produit plusieurs notes de service suggérant que le recours à des pratiques d'interrogatoire musclées pouvait être considéré comme légitime dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Avec AP, AFP, Reuters, *The New York Times*, CNN et BBC



19⁹⁵ \$ /mois

les 5 premiers mois*

Avec Sympatico Intermédiaire, inondez nos athlètes d'encouragements.

Envoyez des courriels à Athènes grâce au service Internet **Sympatico^{MC} Intermédiaire**. Et tout ça sans bloquer votre ligne téléphonique. Avouez... Y a de quoi nager dans le bonheur. Offre d'une durée limitée.



Bell est fière de commanditer l'équipe olympique canadienne.



Et bien simple.^{MC}

310-7NET www.bell.ca/athenes Magasin Espace Bell

3247218A

Service offert exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet et sujet aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarif/offre sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre Sympatico. Taxes en sus. *Le tarif mensuel courant (actuellement de 29,95 \$) prendra effet le sixième mois et comprend un total de 2 Go de téléchargement par mois. Des frais s'appliquent pour tout téléchargement excédentaire. L'offre prend fin le 31 août 2004 et est réservée aux nouveaux abonnés du service Internet Sympatico. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada. © Marque officielle du Comité olympique canadien.

MONDE

L'ONU en Irak: mission impossible?

Un an après l'attentat visant leurs bureaux de Bagdad, les Nations unies demeurent une cible de choix



RICHARD HÉTU

COLLABORATION SPÉCIALE

Les Nations unies demeurent « une cible de choix » pour les terroristes en Irak, a répété le secrétaire général de l'organisation, Kofi Annan, hier, à l'occasion du premier anniversaire de l'attentat contre le siège de l'ONU à Bagdad.

Le 19 août 2003, le représentant de l'ONU en Irak, le Brésilien Sergio Vieira de Mello, 55 ans, a été tué, ainsi que 21 autres personnes pour la plupart membres de l'ONU, dans un attentat au camion piégé qui avait partiellement détruit le siège de l'ONU à Bagdad.

Un an plus tard, des cérémonies ont eu lieu à Genève, New York et Amman pour rendre hommage aux victimes « interrompues dans leur mission et emportées par un acte d'une violence absolument odieuse » (dixit Kofi Annan, qui était alors en Suisse). Au siège de New York, la vice-secrétaire générale de l'ONU, Louise Fréchette, a dévoilé une plaque portant les noms des 22 victimes. Cette plaque, ainsi que le drapeau de l'ONU troué et déchiré par l'explosion du 19 août 2003, seront exposés en permanence dans l'un des halls du bâtiment de l'Organisation.

L'émotion était palpable dans les trois villes. Kofi Annan a exprimé la sienne de manière poignante.

« Nous venions de connaître une guerre (en Irak), dont je pensais sincèrement qu'elle aurait pu être



PHOTO SUHAIB SALEM, ARCHIVES REUTERS ©

L'attentat aux bureaux de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003 a tué 22 personnes, dont le représentant, Sergio Vieira de Mello. Depuis ce jour, l'ONU n'a fait qu'un retour limité en Irak.

évitée quand j'ai perdu 22 amis et collègues exceptionnels que j'avais envoyés en Irak pour qu'ils aident... à rétablir la stabilité et la paix. J'ai constamment leurs visages à l'esprit.»

Devant environ 80 membres des familles des victimes et rescapés de l'attentat, Kofi Annan a promis de renforcer la sécurité de son personnel. Or, pour l'ONU, l'Irak reste aussi dangereux aujourd'hui qu'il y a un an.

« Dans l'avenir prévisible, l'ONU restera une cible de choix pour ceux qui veulent mener une action terroriste retentissante en Irak », avait affirmé Kofi Annan dans un rapport présenté au Conseil de sécurité au début du mois d'août.

Aussi l'ONU n'a-t-elle fait qu'un retour limité en Irak. Le nouvel envoyé spécial de Kofi Annan, le diplomate pakistanais Ashraf Jehangir Quazi, est arrivé à Bagdad vendredi dernier. Il est à la tête d'une équipe restreinte, dont l'effectif exact a été tenu secret pour des raisons de sécurité.

En vertu d'un mandat renouvelé pour un an le 12 août par le Conseil de sécurité, l'ONU doit jouer « un rôle majeur en aidant le peuple et le gouvernement irakiens dans la mise sur pied d'institutions nécessaires à un gouvernement représentatif ».

Retard pour 2005

« L'ONU peut jouer un rôle im-

portant dans la préparation des élections de janvier 2005, mais elle est très en retard sur ce plan. Les problèmes de sécurité l'empêchent de se déplacer librement dans le pays », déclare Sheba Crocker, du Center for Strategic and International Studies (CSIS), un organisme de recherche de Washington.

Crocker est codirectrice d'un projet intitulé *Capturing Iraqi Voices*, qui cherche à mesurer les « progrès » de la reconstruction en Irak, tel que perçu par les Irakiens.

De façon générale, les Irakiens affichent un « optimisme sceptique », concluent les directeurs du projet dans un rapport préliminaire publié en juillet. Ils constatent un regain de l'activité économique. Et

malgré la violence continue, ils voient la « lumière au bout du tunnel », selon les conclusions du CSIS.

« Mais ils ont une opinion très négative de la gouvernance actuelle », dit Sheba Crocker au cours d'un entretien téléphonique. « Ils ont l'impression que les Américains contrôlent tout. C'est pourquoi l'ONU doit s'impliquer. Elle peut conférer au processus politique la crédibilité et la légitimité qui lui font défaut en ce moment. »

Pour l'heure, l'ONU reste vague sur le rôle exact qu'elle entend jouer en Irak d'ici la tenue des élections générales en janvier prochain.

« Que faire, par exemple en Irak... quand beaucoup — y compris le Conseil de sécurité — veulent et attendent de nous que nous apportions notre aide, mais que quelques-uns sont déterminés à nous en empêcher à tout prix ? » a demandé Kofi Annan au cours de son discours d'hier.

Cette semaine, la Conférence nationale, censée lancer le processus politique démocratique en Irak, s'est ouverte au son du mortier à Bagdad et du canon à Najaf. Mercredi, elle a mené à la désignation d'un Conseil national intérimaire, instance de 100 personnes ayant des pouvoirs législatifs limités et qui doit voter le budget 2005 et surveiller l'application des lois.

Des mesures de sécurité draconiennes avaient été prises à Bagdad pour assurer la sécurité des délégués. Rien de rassurant pour la suite.

« Il se peut que les élections soient reportées, dit Sheba Crocker. Chose certaine, l'ONU fait face à une pente très abrupte, avec de nombreux obstacles. Quoi qu'il arrive, ce sera le désordre et le chaos. »

Le président de la Colombie prêt à traiter avec la guérilla des FARC

Bogota prêt à échanger 50 prisonniers rebelles contre 59 otages, dont Ingrid Betancourt

AGENCE FRANCE-PRESSE

BOGOTA — Le président colombien Alvaro Uribe a fait une proposition sans précédent à la guérilla des FARC, échangeant pour la première fois un échange entre des rebelles emprisonnés et une partie seulement des otages aux mains des guérilleros dont la Franco-Colombienne Ingrid Betancourt.

Le gouvernement a transmis le 23 juillet aux FARC une proposition de libération « immédiate » de 50 guérilleros en contrepartie de la remise en liberté de 59 otages aux mains de la guérilla, avec la médiation de la Suisse et de la

France, a annoncé le Haut-Commissaire à la paix Luis Carlos Restrepo.

L'initiative prévoit deux uniques conditions pour que ces rebelles soient relâchés : qu'ils abandonnent la lutte armée et acceptent une réinsertion dans la vie civile en Colombie ou à l'étranger et qu'ils ne soient pas poursuivis ou condamnés pour des crimes contre l'humanité.

« Il suffit que les FARC disent qu'elles acceptent la proposition et nous ferons le premier pas. L'offre du gouvernement est cohérente et bien mûrie », a précisé hier M. Restrepo. La France et la

Suisse ont indiqué être prêtes à favoriser un tel échange « humanitaire » entre rebelles et otages des FARC.

L'offre de M. Uribe a surpris son pays alors que les positions s'étaient radicalisées dernièrement et qu'il s'était toujours montré inflexible avec la première guérilla du pays, exigeant que les FARC libèrent l'ensemble des 1600 personnes dont elles ont revendiqué l'enlèvement.

« C'est l'avancée la plus importante que nous ayons eue, que le gouvernement reconnaisse qu'il puisse y avoir un accord sans mettre d'obstacles. C'est un chan-

gement radical, car au début le président ne voulait pas céder », s'est réjoui Juan Carlos Leconte, mari de l'ancienne candidate écologiste à la présidence, Ingrid Betancourt.

Pour certains experts, M. Uribe a décidé ce changement de cap sous la pression de la communauté internationale et de la société civile. Auparavant, il conditionnait un éventuel accord humanitaire à un cessez-le-feu des FARC, au démarrage de négociations de paix, à une médiation des Nations unies, à la libération de tous les otages et à l'exil des guérilleros libérés. La nouveauté

c'est qu'il a accepté la liste des « échangeables » établie par les FARC et mis sur la table un nombre précis de guérilleros « libérables ».

Des doutes persistent cependant, selon les spécialistes, sur les intentions de la guérilla notamment concernant l'abandon de la lutte armée par les rebelles relâchés.

Les FARC ont exigé jusqu'à présent que tous les guérilleros emprisonnés (environ 300) soient libérés dans une zone démilitarisée, à l'issue d'une négociation directe avec le gouvernement et refusent que leurs camarades soient envoyés en France ou ailleurs.

Ils ont en outre leur propre liste de guérilleros « échangeables » sur laquelle figure le chef Simon Trinidad, accusé d'enlèvements et de terrorisme, crimes qui l'excluent théoriquement des conditions prévues par M. Uribe.

Ces divergences ont conduit les familles des otages, les leaders politiques et l'Église catholique à réagir avec prudence à l'annonce de M. Uribe.

Le Venezuela attend les investisseurs canadiens



JOONEED KHAN

ENVOYÉ SPÉCIAL
jkhan@lapresse.ca

CARACAS — « Il est temps pour le Canada, maintenant que le monde a admis la victoire démocratique du président Hugo Chavez au référendum de dimanche, de renforcer ses liens bilatéraux avec le Venezuela, et d'établir un partenariat qui profite à la fois aux intérêts canadiens et vénézuéliens, et au développement de l'Amérique latine », estime Sharmini Peries, une Canadienne qui travaille au bureau présidentiel à Caracas.

« C'est incroyable que les échanges bilatéraux entre le Canada et le Venezuela, deux grands États pétroliers des Amériques, n'atteignent même pas un milliard de dollars canadiens », a indiqué M^{me} Peries, qui rencontrait *La Presse* dans un café du centre-ville.

Selon les chiffres officiels sur le

site Web du ministère canadien des Affaires étrangères, les exportations vers le Venezuela sont passées de 705 millions de dollars en 1998, année où Chavez a été élu président, à 552 millions en 2002. Les investissements directs canadiens au Venezuela étaient de 93 millions en 2002, et 23 000 Canadiens seulement avaient visité le pays entre janvier et juin 2002.

Pour M^{me} Peries, l'attitude du Ca-

res requises pour obtenir le référendum révocatoire contre Chavez, le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, a transmis un message au bureau du président, ce qui est en soi peu protocolaire. Il disait espérer que le Venezuela respecterait les normes démocratiques de l'Organisation des États américains (OEA), cela alors que le Canada participait à l'occupation d'Haïti en violation de

Invité à commenter le résultat du référendum, l'ambassade du Canada à Caracas a renvoyé hier *La Presse* à Ottawa, qui a adressé une réaction par courriel au journal.

« L'audit entrepris (hier) par des responsables électoraux vénézuéliens sous l'œil des observateurs internationaux devrait permettre de dissiper les doutes concernant la fiabilité des résultats », a indiqué Andrew Hannan, du ministère des

affaires étrangères.

« Cela devrait répondre aux préoccupations formulées par l'opposition à propos de l'intégrité du processus », a-t-il dit, ajoutant qu'Ottawa « exhorte tous les secteurs de la société vénézuélienne, une fois l'audit terminé, à accepter l'issue et à entamer un véritable processus de réconciliation ».

En avril dernier, le NPD avait déposé aux Communes une motion, restée sans effet, demandant au Canada de renforcer ses relations bilatérales avec le Venezuela. La mo-

« Le Canada ne doit pas rater l'occasion d'exploiter cet énorme potentiel », exhorte une Canadienne travaillant au bureau présidentiel.

nada envers le Venezuela est trop tributaire de la politique anti-Chavez des États-Unis, de l'administration Bush notamment. « L'ironie, c'est que les États-Unis, malgré leur hostilité envers Chavez, sont le premier partenaire commercial du Venezuela. Mais Chavez veut changer cela et diversifier les sources d'approvisionnement du pays. Le Canada ne doit pas rater l'occasion d'exploiter cet énorme potentiel », dit-elle.

« En mars dernier, alors que l'opposition réunissait les signatu-

res requises pour obtenir le référendum révocatoire contre Chavez, le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, a transmis un message au bureau du président, ce qui est en soi peu protocolaire. Il disait espérer que le Venezuela respecterait les normes démocratiques de l'Organisation des États américains (OEA), cela alors que le Canada participait à l'occupation d'Haïti en violation de

« Le premier ministre Paul Martin, qui a été élu avec une minorité de voix et de sièges, a téléphoné il y a deux semaines au président Chavez pour lui dire que les pays membres de l'OEA attendaient du Venezuela un référendum selon les normes démocratiques de l'Organisation », a ajouté M^{me} Peries. Le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew avait appelé la semaine dernière les Vénézuéliens à tenir un référendum transparent.

Affaires étrangères.

« Cela devrait répondre aux préoccupations formulées par l'opposition à propos de l'intégrité du processus », a-t-il dit, ajoutant qu'Ottawa « exhorte tous les secteurs de la société vénézuélienne, une fois l'audit terminé, à accepter l'issue et à entamer un véritable processus de réconciliation ».

En avril dernier, le NPD avait déposé aux Communes une motion, restée sans effet, demandant au Canada de renforcer ses relations bilatérales avec le Venezuela. La mo-

Kerry défend son passé de combattant

L'avance du candidat démocrate sur Bush commence à fondre

AGENCE FRANCE-PRESSE

BOSTON – Dénigré par d'anciens combattants à propos de son attitude pendant la guerre du Vietnam, le candidat démocrate à la Maison-Blanche, John Kerry, a choisi de lancer une contre-offensive pour défendre son passé militaire.

Une publicité, diffusée ces derniers jours sur plusieurs chaînes de télévision dans le cadre de la campagne électorale, montre un groupe d'anciens combattants du Vietnam accusant John Kerry d'avoir menti sur ses blessures de guerre et exagéré son « héroïsme » face à l'ennemi.

Cette publicité électorale est en bonne partie financée par un homme d'affaires texan proche des républicains.

M. Kerry a demandé au président républicain de désavouer cette campagne.

John Kerry fait quotidiennement référence à son expérience au Vietnam dans ses discours de campagne, cher-

chant ainsi à marquer sa différence avec son adversaire, le président républicain George W. Bush, qui n'a pas accompli la totalité de son service militaire et a échappé au Vietnam.

L'association qui finance ces publicités ne dépend pas du Parti républicain et n'est pas liée officiellement à la campagne de M. Bush.

Ce dernier avait déclaré la semaine dernière que son adversaire pouvait être « fier » de son action durant la guerre au Vietnam. Il avait précisé ne pas avoir vu la publicité télévisée dénigrant M. Kerry. Et hier, le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, a réagi en affirmant que « le sénateur Kerry sait que ses dernières attaques sont fausses et infondées ».

Aux commandes d'un patrouilleur dans le delta du Mékong entre 1968 et 1969, John Kerry a reçu de nombreuses médailles pour son action au combat, dont la Silver Star (pour action risquée), la Bronze Star (pour avoir sauvé un camarade sous le feu de l'ennemi) et trois

Purple Hearts (pour blessures).

Le groupe d'anciens combattants qui s'expriment dans la publicité critique aussi M. Kerry pour avoir dénoncé la guerre à son retour du Vietnam. En avril 1971, dans un discours-choc devant l'édifice du Congrès à Washington, John Kerry avait qualifié la guerre au Vietnam de cause perdue et dénoncé des crimes de guerre.

L'équipe de campagne de M. Kerry a décidé à son tour de diffuser de nouvelles capsules publicitaires où d'anciens compagnons d'armes du sénateur du Massachusetts relatent le courage du candidat démocrate.

Dans sa livraison d'hier, le *Washington Post* a apporté un nouvel argument en faveur de John Kerry. Le quotidien a obtenu le dossier militaire d'un des anciens combattants qui critiquent le plus violemment M. Kerry dans la publicité financée par des proches du parti républicain.

L'ancien lieutenant de marine Larry Thurlow y affirme notamment qu'il n'y avait pas de tirs ennemis dans le

secteur où il se trouvait avec John Kerry le 13 mars 1969. Or, selon son dossier militaire, des Vietcongs tiraient bien ce jour-là sur les patrouilleurs américains et M. Thurlow fut même récompensé d'une Bronze Star pour avoir aidé un de ses camarades « sous le feu ennemi ».

L'avance de Kerry fond

L'avance prise par John Kerry après la convention démocrate s'est réduite face au président républicain George W. Bush en raison notamment d'un recul parmi les anciens combattants et les catholiques, selon un sondage publié hier.

John Kerry est crédité de 46 % des intentions de vote contre 45 % à M. Bush et 1 % au candidat indépendant Ralph Nader. Son avance était de 5 points, à 48 % contre 43 %, à l'issue de la convention démocrate fin juillet. Ce faible écart est dans la fourchette de la marge d'erreur (+/- 3 %) du sondage de la chaîne CBS mené auprès de 1009 Américains entre les 15 et 18 août.

Sans la présence de M. Nader, Kerry gagnerait face à Bush 47 % à 43 %.

John Kerry voit notamment son soutien fondre parmi les anciens combattants, très nombreux aux États-Unis, après la diffusion à la télévision de cette publicité mettant en doute ses actes de bravoure durant la guerre du Vietnam.

Bush le devance parmi cette couche de la population avec 55 % contre 37 %, alors que les deux candidats étaient à égalité à 46 % juste après la convention démocrate.

Le démocrate, de confession catholique, perd aussi de l'avance parmi les électeurs catholiques puisque son avance sur M. Bush se réduit à 4 points (48 % contre 44 %) contre 11 (51 % contre 40 %) à la fin juillet.

Quarante-huit pour cent des personnes interrogées par les sondeurs affirment accorder « beaucoup » d'attention à la campagne pour le scrutin du 2 novembre, 41 % un intérêt mesuré et 11 % « pas beaucoup ».

LE TOUR DU GLOBE

NÉPAL

Le blocus continue

Katmandou est entrée hier dans son deuxième jour de blocus par la guérilla maoïste, entraînant une hausse des prix sur les marchés de la capitale népalaise et un important déploiement de forces de l'ordre aux alentours. Le ministre de l'Intérieur Purna Bahadur Khadka a déclaré que la sécurité avait été renforcée autour de cette ville de 1,5 million d'habitants mais qu'aucun incident grave n'avait marqué le premier jour du blocus imposé par l'intimidation psychologique plus que par la force physique. Les maoïstes, qui poursuivent une guérilla depuis 1996 pour renverser la monarchie constitutionnelle, ont dit vouloir poursuivre leur blocus jusqu'à la satisfaction d'une série de revendications. Ils réclament la libération de militants détenus, des informations sur des disparus et une enquête sur les meurtres qui auraient été commis sur des maoïstes emprisonnés.

d'après AFP

GÉORGIE

Retrait des troupes

Les forces géorgiennes ont laissé hier soir aux forces de paix russes les « collines stratégiques » qu'elles avaient prises dans la journée en Ossétie du Sud, alors que Moscou a critiqué Tbilissi pour son comportement « inacceptable », susceptible de « déstabiliser » toute la région. Le président géorgien Mikhaïl Saakachvili avait affirmé plus tôt dans la journée que les forces armées du pays avaient pris « le contrôle de plusieurs collines stratégiques » dans la zone de conflit qui leur permettraient « de prendre rapidement contrôle de tout le territoire » d'Ossétie du Sud. Il avait néanmoins assuré être « prêt à céder » ces hauteurs à la force d'interposition russe et à retirer toutes ses troupes à l'exception de 500 hommes, comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu. Tbilissi tente de reprendre le contrôle du territoire séparatiste, qui fait partie de la Géorgie mais jouit d'une indépendance de facto depuis 1992 à la suite d'un conflit armé avec Tbilissi.

d'après AFP

IRAN

Tentative d'apaisement

Les États-Unis ont assuré hier que Téhéran ne devait pas redouter leur politique en Irak et affirmé se concentrer sur une issue diplomatique à la crise sur le programme nucléaire iranien, cherchant visiblement à éviter d'alimenter les vives craintes et menaces exprimées par des responsables de la république islamique. Le porte-parole adjoint du département d'État, Adam Ereli, a estimé que les inquiétudes iraniennes sur la présence militaire en Irak étaient « injustifiées » et « qu'il n'y avait aucune raison de la percevoir comme menaçante ». Le ministre iranien de la Défense, l'amiral Ali Chamkhani, avait menacé mercredi les États-Unis et leur allié israélien en cas d'opérations hostiles contre Téhéran, affirmant notamment que « les frappes préventives ne sont pas un monopole américain ».

d'après AFP



40 % de rabais additionnel
mode griffée à prix de liquidation pour femme

Exceptions : I.N.C. et Alfani.
Sur nos derniers prix étiquetés.

3 jours

40 % de rabais additionnel

- lingerie à prix déjà réduit
- montres et bijoux à prix déjà réduit

Sur nos derniers prix étiquetés.

50 % de rabais additionnel

sélection mode automnale à prix de liquidation pour femme, homme et enfant

Exception : mode griffée pour elle et lui.
Sur nos derniers prix étiquetés. Cette offre ne peut être jumelée avec aucune autre.

30 % de rabais additionnel

- chaussures à prix déjà réduit pour tous
- mode sélectionnée à prix de liquidation pour tous
- sacs à main, portefeuilles et accessoires à prix déjà réduit

Sur nos derniers prix étiquetés.

Le samedi 21 août, nos magasins ouvrent à 8 h

Les 200 premières personnes recevront une carte-cadeau Hbc de 10 \$!

La carte-cadeau Hbc est valide le samedi 21 août seulement.

Résultats		GAGNANTS		LOTS	
649	Tirage du 2004-08-18	6/6	1	3 798	696,00 \$
		5/6+	5	54	267,00 \$
		5/6	209	1	072,40 \$
		4/6	10 547		40,20 \$
		3/6	167 948		10,00 \$
		2/6	116 432		5,00 \$
		Ventes totales:		14 852	162 \$
		Prochain gros lot (appr.):		4 000	000 \$
PROCHAIN GROS LOT CE SOIR 21 000 000 \$					
Orchée	Tirage du 2004-08-18	6/6	0	1 000 000,00 \$	
		5/6+	0	50 000,00 \$	
		5/6	22		500,00 \$
		4/6	862		50,00 \$
		3/6	16 458		5,00 \$
		Ventes totales:		455	240,00 \$
104	Tirage du 2004-08-19	42 50 55 66		Compl. (61)	
104	Tirage du 2004-08-19	3374		NUMÉRO: 691126	
104	Tirage du 2004-08-19	3374		NUMÉRO: 431673	
104	Tirage du 2004-08-19	3374		NUMÉRO: 431673	

OFFRES EN VIGUEUR SAMEDI SEULEMENT!

Les offres du samedi ne peuvent être jumelées avec aucune autre.

solde 1499
pantalons Alia pour elle
Derniers prix 29,99 \$ et 34,99 \$.

solde 2999
pantalons Buffalo en sergé pour elle. Choix de 4 modèles. Ord. 49 \$.

45 % de rabais
bagues diamantées et bracelets tennis en or à 10 ct et 14 ct

40 % de rabais
• chapeaux pour elle
• sous-vêtement Stanfields pour lui

40 % de rabais
moulin à café Braun
Ord. 19,99 \$. Solde 11,99 \$.

25 % de rabais
gadgets Good Grips

femme
jusqu'à 40 % de rabais
tenues mode et jeans pour elle et lui
Tommy Jeans, CK Jeans, Buffalo, Point Zero, Nautica Jeans, Hollywood et Chaps Denim

30 % de rabais
soutiens-gorge mode Triumph, Lily of France, Maidenform et Olga

25 % à 40 % de rabais
mode griffée choisie
Pour elle. Tailles courantes et petites.

bijoux, chaussures et accessoires
40 % de rabais
chaussures tout-aller Euro de Hush Puppies
Ord. 115 \$. Solde 68,99 \$.

40 % de rabais
bijoux diamantés, gemmés et sertis de zircons cubiques

homme
30 % de rabais
mode Izod choisie pour lui

enfant
30 % de rabais
mode pour enfant Zanadi, Teen Scene, Fila, Kricketts, No Rules, Skechers, Point Zero, Adidas, Nike et autres

maison
399 \$ une place duos-sommeil Beautysleep Queenston de Simmons

499 \$ une place duos-sommeil Kingsview à surmatelas

50 % de rabais
• verres à pied Cheers de Mikasa
• accessoires de jardin et de plein air

50 % de rabais
ensembles de draps Tommy Hilfiger tissés teint.
Tous formats.
Avant 49,99 \$ à 119,99 \$.
Maintenant 24,99 \$ à 59,99 \$.

40 % à 70 % de rabais
serviettes de plage

40 % de rabais
litterie en sac Laura Ashley, une place à très grand lit. Tous formats. Avant 129,99 \$. Maintenant 77,99 \$.

achat-choc
1499
portefeuilles en cuir pour femme
Prix de comparaison 19,99 \$.

2199
quatorze de slips Joe Boxer pour elle

3499
jupes Jones New York Sport en jean et sergé pour elle
Prix de comparaison 89 \$.

50 % de rabais
bijoux mode Leni

OFFRES EN VIGUEUR DIMANCHE SEULEMENT!

Les offres du dimanche ne peuvent être jumelées avec aucune autre.

solde 299
chaussettes Happy Foot pour lui. Ord. 4,99 \$.

solde 1999
shorts Point Zero pour lui. Ord. 35 \$ à 42 \$.

solde 8999
appareil photo numérique Polaroid
Ord. 99,99 \$.

60 % de rabais
• maillots de bain pour elle
• batterie de cuisine Circulon Steel, 8 pièces, et articles suivis assortis

7 % de rabais additionnel
montres et bijoux à prix déjà réduit
Sur nos derniers prix étiquetés.

Temps de prime Estée Lauder À l'achat de 29 \$ ou plus de produits ESTÉE LAUDER, recevez une prime de 7 pièces.
Une prime par personne, tant qu'il y en aura. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 5 septembre

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

ÉDITORIAL

Le mythe du vol



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

Les députés et militants du Parti québécois ont réagi de manières diverses au changement de stratégie proposé par l'ancien premier ministre, Jacques Parizeau. Cependant, l'un des fondements de sa thèse n'est contesté d'aucune façon dans les rangs souverainistes : le camp du NON, en particulier le gouvernement fédéral, a « volé » le résultat du référendum de 1995.

C'est cette conviction, et la profonde frustration qu'elle engendre, qui pousse des souverainistes à conclure que la démocratie référendaire n'est plus « jouable », et que par conséquent il serait justifié de la contourner. Or, nous sommes ici en présence d'un mythe : le camp du OUI ne s'est pas fait voler le référendum de 1995 ; il l'a perdu.

Reprenons les faits et perceptions sur lesquelles le mythe s'est construit.

> LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il ne fait pas de doute qu'Ottawa a dépensé beaucoup d'argent avant et pendant la campagne référendaire. Dans le texte publié par *La Presse* lundi, M. Parizeau

Nous sommes ici en présence d'un mythe : le camp du OUI ne s'est pas fait voler le référendum de 1995 ; il l'a perdu.

rappelle le témoignage du fonctionnaire responsable du programme des commandites, Charles Guité, qui a révélé avoir loué tous les panneaux publicitaires disponibles, au coût de 8 millions.

Ces panneaux n'ont pas servi à faire la promotion du NON comme tel. Le fédéral y a plutôt affiché des publicités vantant les services de différents ministères. L'idée n'était pas tellement de mousser le fédéralisme que d'empêcher le camp du OUI de se servir lui-même de ces panneaux.

Ce coup respectait-il l'esprit de la loi référendaire ? Non. La manœuvre était déplorable. Mais pour ce qui nous concerne ici, ce n'est pas la moralité du geste qu'il faut juger mais son efficacité. A-t-il fait indûment pencher la balance du côté fédéraliste ? Il nous semble évident que peu de Québécois ont pu être convaincus de voter NON en voyant des publicités anti-tabac ou celles de Tourisme Canada.

Découle de la critique des dépenses fédérales la perception que le gouvernement Parizeau était démuné devant le char d'assaut venant d'Ottawa. Rien n'est plus faux. Le gouvernement du

En continuant d'analyser au microscope les événements de 1995, les souverainistes se privent d'un recul salutaire.

Québec a dépensé, lui aussi, d'importantes sommes pour convaincre les Québécois du bien-fondé de son option. Pensons aux 9 millions qu'ont coûtés les études du ministre Richard LeHir, aux 4 millions versés au Conseil de la souveraineté, aux 5 millions qui ont payé les commissions régionales sur l'avenir du Québec... Les ressources de l'État québécois étaient massivement investies dans la préparation du référendum et de ses suites.

> LA MARCHÉ POUR L'UNITÉ
Après enquête, le Directeur général des élections a conclu que des « sommes considérables » avaient permis l'organisation du « love-in » tenu au centre-ville de Montréal, le vendredi précédant le vote. M. Parizeau parle de 23 millions, d'autres de 4 millions. Chose certaine, des entreprises et des personnes, du Québec et de l'extérieur du Québec, ont investi illégalement dans l'organisation de cette manifestation.

Sauf que là n'est pas la question. On pourrait avancer que le référendum a été « volé » si l'on disposait d'indications selon les-

quelles cette manifestation a eu un impact sensible sur le résultat du vote. Or, les sondages réalisés à l'époque ont montré que l'événement n'avait eu aucun effet sur l'opinion publique. Beaucoup de bruit pour rien.

> LA MANIPULATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Ici, la thèse du vol est en deux temps. Un : les fédéralistes ont gonflé la liste électorale de voteurs NON en naturalisant des immigrants plus rapidement qu'à l'habitude et en inscrivant sur ladite liste des personnes qui ne résidaient pas (ou plus) au Québec. Deux : pour détourner l'attention du véritable scandale, les « forces canadiennes » (dixit Robert Laplante) ont accusé le camp du OUI d'avoir écarté des milliers de votes NON, pour ainsi « souiller la légitimité du projet souverainiste. »

Sur le premier point, M. Parizeau se demande « comment le nombre de noms sur la liste électorale de Westmount a pu augmenter de 16 % entre septembre 1994 (élection générale) et octobre 1995 (référendum) ? » Nous n'avons pas de réponse à cette question, mais avant de conclure à la fraude, il faudrait écarter d'autres hypothèses plus banales.

Au sujet des fameux bulletins de vote rejetés, M. Parizeau rappelle le constat du DGE selon lequel à l'échelle du Québec, le pourcentage de votes rejetés était inférieur à celui des trois élections précédentes. Cependant, l'ancien premier ministre ne mentionne pas que dans les deux circonscriptions où des anomalies ont été constatées, plus de 7000 bulletins ont été rejetés. C'est autant que d'électeurs supplémentaires inscrits à Westmount ! Pourquoi s'émouvoir d'un cas et minimiser l'autre ?

L'observateur expérimenté de la vie politique ne peut tirer qu'une conclusion de tout cela. Comme dans tout affrontement politique, les deux camps ont commis quelques manœuvres malheureuses. Perdus dans la masse de la campagne, ces nouillages n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats d'ensemble.

En continuant d'analyser au microscope partisan les événements de 1995, les souverainistes se privent d'un recul salutaire. Si une forte majorité de Québécois voulait que le Québec devienne un pays indépendant, Jacques Parizeau et ses fidèles n'auraient aucun besoin de gratter ces vieux bobos, de se demander ce qui aurait bien pu leur permettre d'arracher une victoire avec 50 % plus un.

Le 30 octobre 1995, ce ne sont pas 50 000 votes qui manquaient au camp du OUI, mais 500 000. Dans la vraie vie, la règle de 50 % plus un est une recette pour le désastre. Construire un pays souverain est une tâche énorme ; tenter de le faire alors que 50 % de la population moins un s'y oppose, c'est de la folie. Et voilà qu'aujourd'hui, on rêve d'y arriver avec 40 % des votes obtenus lors d'élections générales ! Notre collègue Yves Boisvert rappelait hier les pourcentages obtenus en faveur de la souveraineté dans les pays devenus indépendants depuis une quinzaine d'années : 79 %, 90 %, 77 %, 99 %, 94 %, 90 %, 88 %, 63 %... Et les souverainistes voudraient impressionner le monde avec 50 % plus un ?

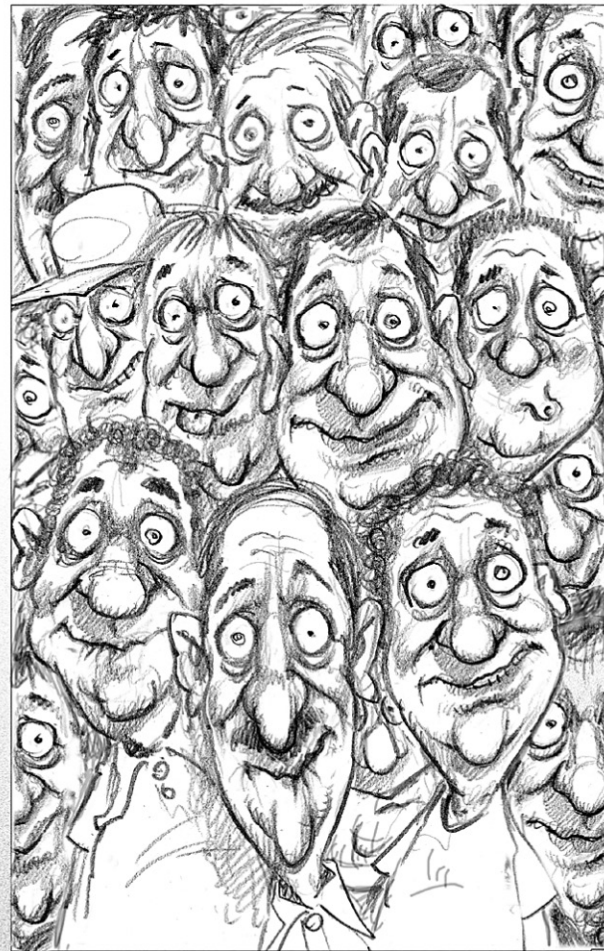
Cela fait des décennies que les souverainistes tentent de rallier les Québécois à leur projet. S'ils n'y sont pas encore parvenus, ce n'est pas à cause du fédéral. Les millions de dollars dépensés par Chuck Guité après le référendum n'ont pas empêché les Québécois de réélire le gouvernement du Parti québécois en 1998. Malgré toutes les tactiques « canadiennes », le PQ a été porté quatre fois au pouvoir en un quart de siècle. La leçon est claire : comme tous les peuples vivant en démocratie, les Québécois sont en mesure d'exprimer leur volonté, et ce ne sont pas les campagnes de pub ou de peur qui les en empêchent.

La thèse contraire est comode, car elle évite aux souverainistes de se poser des questions de fond sur la pertinence même de leur option. C'est sans doute ce qui explique qu'ils préfèrent le mythe du référendum volé à la réalité du référendum perdu.

PORTRAITS DE FOULE

TIR À L'ARC

VOLLEYBALL DE PLAGE



Chapleau
20-3

serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

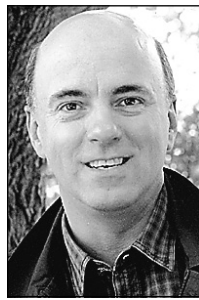
OPINION

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

L'héritage débilisant de Claude Morin

L'étapisme ne mène le PQ et le Québec nulle part, sinon à une impuissance collective de plus en plus débilissante

CHRISTIAN DUFOUR

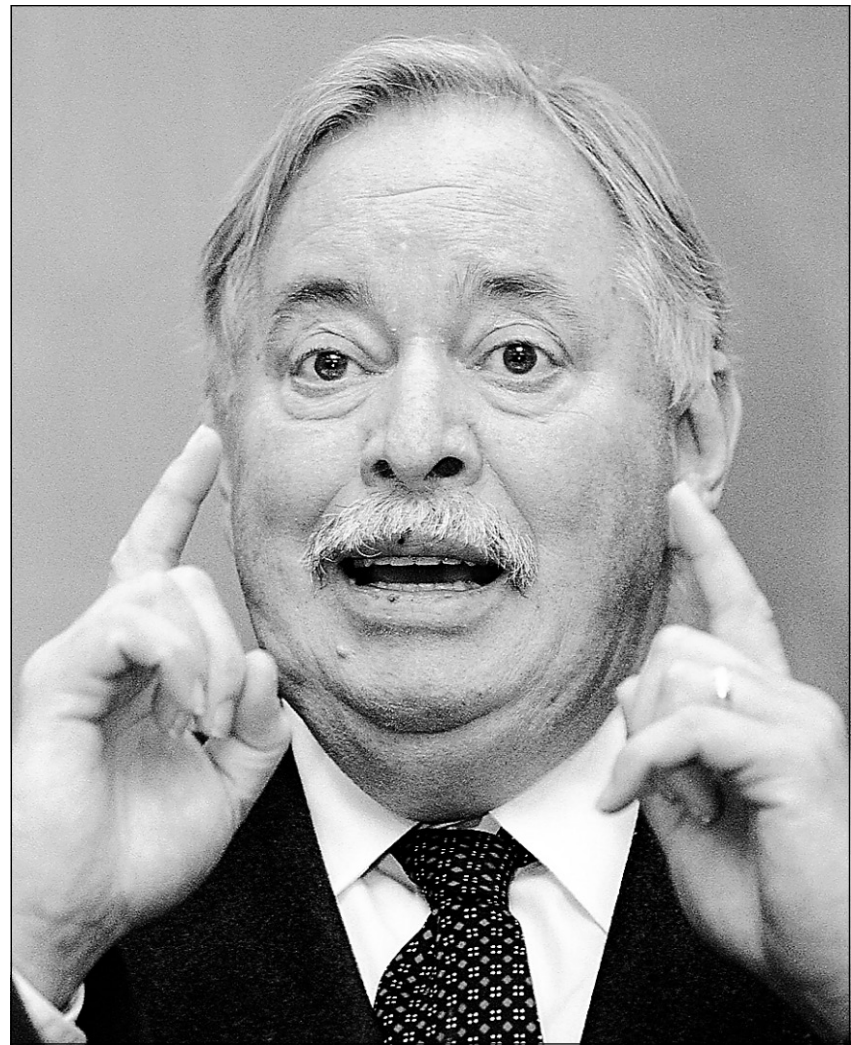


L'auteur est politologue et chercheur à l'ENAP.

Le tollé presque unanime provoqué par la publication de la lettre de Jacques Parizeau sur la souveraineté apparaît non seulement excessif mais nuit à la réflexion sur un sujet important pour le Québec. Rappelons qu'on n'a pas affaire ici à un projet de loi ou une politique du gouvernement, ni même à une proposition d'amendement au programme de l'opposition : c'est l'opinion d'un vieux pro sur le cul-de-sac où est enfermé le PQ quant à son option, en vue d'un congrès qui ne se tiendra pas avant plusieurs mois. On aura amplement le temps de déchirer sa chemise si on le désire.

Le texte de M. Parizeau, que l'on ne saurait réduire sans le travestir au concept d'élection référendaire, attire l'attention sur un certain nombre de points importants. Le premier — crucial — est difficilement contestable. La preuve a été faite que l'élection d'un gouvernement péquiste qui administre efficacement le Québec ne fait pas avancer la cause de la souveraineté, mais renforce au contraire un système dont cela illustre la souplesse. Pire, cela conforte l'ambivalence des Québécois dans ce qu'elle a d'exagérée, faisant oublier le coût pourtant bien réel dans les faits d'un vote souverainiste. Car, toute non réalisée qu'elle soit, la souveraineté continue à braquer contre nous un Canada dont les forces vives du Québec se désintéressent. Le problème de la stratégie étapistes est qu'elle a collé tellement bien à l'ambivalence des Québécois qu'elle n'a fait que la conforter et nous débiliter. Cela n'a rien d'étonnant si l'on se souvient que le père de l'étapisme, Claude Morin, trouvait normal à l'époque de servir d'informateur à la GRC et qu'il continua à le faire après être devenu ministre péquiste.

L'autre faille de l'étapisme est qu'elle dissocie de façon trop étonnante pour être saine la souveraineté et l'exercice du pouvoir par les souverainistes : dès qu'ils sont au pouvoir, ceux-ci se retrouvent castrés comme souverainistes sur le



Jacques Parizeau

PHOTO ARCHIVES. LA PRESSE

plan politique, réduits à s'excuser de faire la promotion de leur option fondamentale étant donné qu'ils n'ont pas de mandat ». Le moins que l'on puisse dire est qu'Ottawa, comme Parizeau le rappelle, n'a pas cette naïveté, s'étant révélé au surplus capable de neutraliser l'étapisme par la loi sur la clarté de Stéphane Dion.

Marge de manœuvre

Le texte de Parizeau a le mérite de rappeler qu'il n'est pas interdit aux péquistes d'essayer de se redonner la marge de manœuvre politique qu'ils ont perdue en se présentant devant les électeurs comme des souverainistes qui, une fois élus, se comporteront comme des souverainistes. Au lieu de conforter l'ambivalence des Québécois dans ce qu'elle a de malsain, cela mettrait les électeurs qui voteront pour eux devant leurs responsabilités. Cela assurerait peut-être aussi pour un bon moment le pouvoir aux libé-

raux, surtout si on réforme le mode de scrutin en leur faveur comme il en est question. Mais si les souverainistes reprenaient le pouvoir, leur marge de manœuvre politique serait plus grande.

Cela dit, on peut douter qu'un gouvernement souverainiste élu en tant que tel puisse aller bien loin dans les gestes politiques d'affirmation ou de rébellion dans une société qui a manifesté à maintes reprises son horreur de la confrontation et son obsession de l'approbation des autres. Et il est surréaliste de penser que le Québec pourrait devenir souverain sans l'appui de la majorité de ses citoyens. Cela n'enlève rien à l'importance de la constatation que l'étapisme à la Claude Morin ne mène le PQ et le Québec nulle part, sinon à une impuissance collective de plus en plus débilissante comme prix du maintien en vie d'un rêve souverainiste sans perspective de réalisation.

FORUM

Sauver des vies ou sauver le système?



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

La pire menace à notre réseau de santé, ce n'est pas le manque d'argent, c'est l'idéologie.

En principe, un réseau de santé est là pour soigner, pour sauver des vies, pour améliorer l'état de santé de la population, pour contribuer au bien-être des citoyens. Une réflexion collective sur la santé devrait en toute logique porter sur les meilleures façons d'atteindre ces objectifs.

Mais pas au Canada. La priorité, ce n'est pas de sauver des vies, mais de sauver le système. L'exemple vient de haut. Roy Romanow, dans une sortie passionnée, vient d'affirmer que l'heure était grave. Il ne parlait pas des listes d'attente, mais de la capacité du Canada de protéger le caractère public de son régime de santé. Il parlait même de l'avenir du Canada.

Roy Romanow n'est pas trop connu au Québec. Cet ancien premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, qui a présidé en 2002 la Commission royale sur l'avenir du système de santé, a pourtant une énorme influence dans tout débat sur la santé. Nommé par Jean Chrétien, sans doute parce que ses origines — sa province est le berceau de l'assurance-maladie — ainsi que ses convictions néo-démocrates assuraient son rigorisme en la matière, est en quelque sorte à la santé ce que Jacques Parizeau est au courant souverainiste, un gardien de l'orthodoxie et une référence incontournable.

M. Romanow, plus préoccupé du système que de la santé, a prononcé cette semaine un discours aux accents apocalyptiques devant les membres de l'Association médicale canadienne, qui s'adressait en fait aux premiers ministres qui se réuniront sur la question en septembre.

« Nous sommes à un moment charnière de l'histoire canadienne. Parce que l'assurance-maladie est aussi essentielle à l'unité et à l'identité de notre nation qu'elle l'est à la santé de nos citoyens », a-t-il déclaré. « Les enjeux sont très élevés. Si ce pays n'est pas capable de se ressaisir sur le système de santé, une de nos valeurs canadiennes fondamentales, je me demande si nous pourrions nous entendre sur d'autres défis. » Bref, il faut sauver le système de santé pour sauver le pays.

Cette façon de voir les choses est essentiellement « canadienne ». Même si les Québécois ont les mêmes valeurs que les Canadiens des

Le système de santé a besoin de moins de dogmatisme et de plus de pragmatisme.

autres provinces en santé, ils n'en font pas une question identitaire. Nous n'avons même pas de terme précis, comme le mot anglais Medicare, pour décrire le régime canadien.

Cette sacralisation n'a rien d'admirable. Elle comporte de nombreux effets pervers. D'abord politiques. Puisque toucher au système de santé, c'est menacer le Canada dans son intégrité, cette croisade devient une forme de terrorisme intellectuel. On en a vu les conséquences lors de la dernière campagne électorale fédérale, où les chefs de partis, paralysés par le poids de cette orthodoxie, ont été incapables d'innover.

Cela limite aussi la recherche de solutions. À force de parler des valeurs sacrées, il devient difficile de placer, comme cela devrait être le cas, le patient au centre des réflexions. On peut même craindre que les choix canadiens, quand il faut trancher entre la qualité des soins et les intérêts supérieurs de la nation, se fassent au détriment des citoyens.

Tout cela, bien sûr, se fait au nom d'une noble cause. Protéger les Canadiens contre la menace américaine. C'est l'obsession de M. Romanow et de ses semblables. « Si nous ne réussissons pas à arriver avec des solutions, disait-il cette semaine, les gens vont simplement dire : « Ils ne peuvent pas résoudre ce problème, cherchons donc d'autres solutions ». Et la seule autre solution est la solution à l'américaine, qui serait désastreuse pour le Canada. »

Cela est parfaitement faux. D'une part, parce que cette tentation américaine n'existe pas au Canada, où les gens sont attachés à leur régime, du moins quand il marchait, et peuvent constater que tous les pays occidentaux, sauf les É.-U., ont choisi la voie du public. Mais aussi parce que ce n'est pas vrai qu'il y a une « seule autre solution ». Il y en a plusieurs.

Les régimes les plus performants sont publics, et ceux qui résistent le mieux à la crise actuelle sont publics. Par contre, tous ces régimes publics expérimentent, ouvrent des portes, cherchent des solutions nouvelles, y compris des formules mixtes avec le privé, qui ne sont pas des panacées, mais qui peuvent amener souplesse et dynamisme. Ce sont des voies que le Canada s'interdit au nom de son orthodoxie. En quoi le Canada serait-il menacé en testant des approches françaises, allemandes, suédoises ou néerlandaises ?

Si l'on veut résoudre les problèmes de santé qui nous confrontent, il va falloir s'affranchir de ce carcan qui étouffe la réflexion et l'initiative. Le système de santé a besoin de moins de dogmatisme et de plus de pragmatisme.

Croyez-vous en l'olympisme?

Voici quelques-uns des courriels que nous avons reçus en réponse à notre Appel à tous du week-end dernier sur l'olympisme.

Le début de la décadence

ROBERT LANGLOIS
L'auteur est un Montréalais.

Pour qui passe tous les jours devant le Stade olympique de Montréal, les JO ne pourront plus jamais représenter la pureté. Vingt-huit ans plus tard, ce monstre architectural vient encore hanter les finances publiques en nécessitant toujours des investissements importants pour atteindre une quelconque rentabilité, avant de devoir être démolé pour vétusté. Drapeau est mort sans accoucher, mais contrairement à ce qu'il avait prétendu, ses jeux ne se sont jamais autofinancés et il a fallu que les Québécois fument comme des cheminées, durant des années, juste pour assumer les intérêts de la dette olympique.

Les Grecs de l'Antiquité ne payaient pas d'impôts en argent. Ils servaient l'État. À cette époque, la folie olympique était une affaire de mécènes privés, ce qu'elle aurait dû demeurer. Si Bill Gates veut se payer un discobole, ça le regarde. Qu'il fasse ce qu'il veut avec, mais qu'il ne pousse pas l'odieux jusqu'à demander au gouvernement de le lui former à ses frais pour ensuite le commercialiser et réaliser des profits en le revendant, comme icône, à ceux qui ont payé son entraînement.

Un pays qui dépense plus pour former ses athlètes que pour former son élite scientifi-

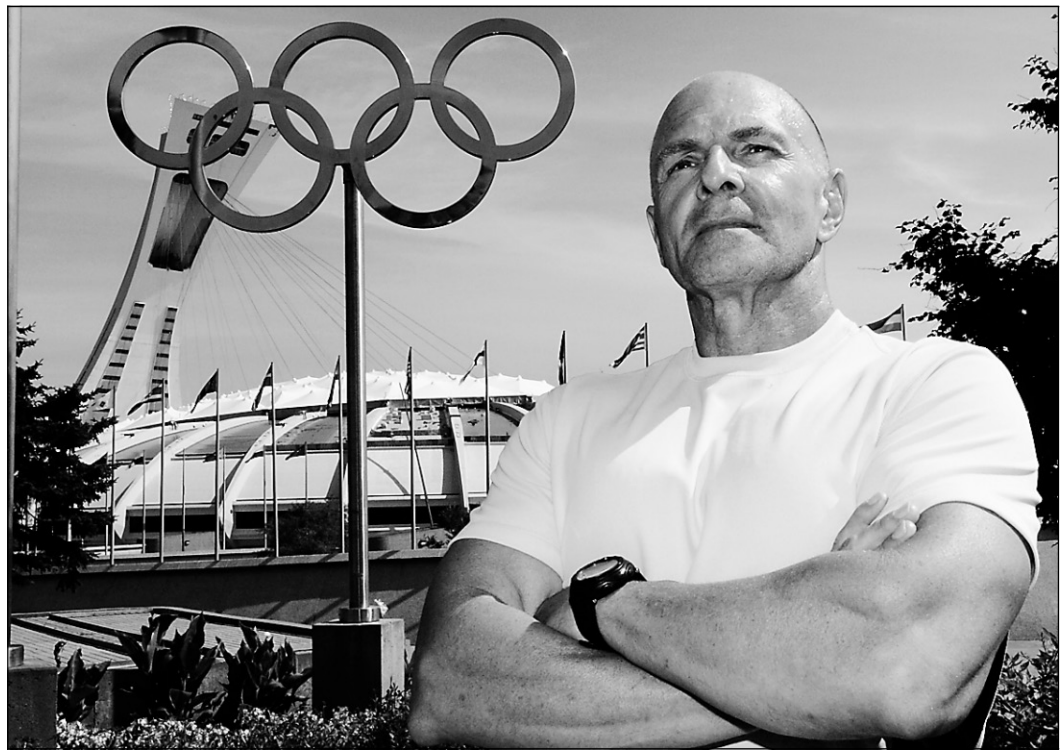


PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

Pour Robert Langlois, les Jeux sont malheureusement devenus une affaire de gros sous.

que et médicale, c'est de début de la décadence. Nous en sommes malheureusement là. S'il fallait que les médecins et chercheurs soient éduqués entièrement aux frais de l'État pour ensuite se faire vivre par des commanditaires qui ne paient pratiquement pas d'impôts, le bon peuple se révolterait. Ce qui m'étonne, c'est que, dès qu'il s'agit du merveilleux monde du sport, le peuple avale n'importe quoi comme une oie gavée. Détrompez-vous, j'aime bien le petit

Alexandre Despatie ; il est mignon comme tout. Cependant, entre le trouver « cute » et accepter de payer pour que McDo puisse me le revendre en croquettes, il y a un monde. C'est le merveilleux monde des Jeux olympiques : une affaire de gros sous. Des gros sous qui sont pris dans les poches des gagne-petit et transférés dans celles des gens qui ont déjà tout, et plus encore. Cet arrière-goût de lucre m'empêche de goûter la fraîcheur olympique.

Un spectacle magique

SANDY VIGNOLA

Personnellement, tous les deux ans, je me fais un point d'honneur de regarder les Jeux olympiques, c'est maintenant une tradition. Mes souvenirs les plus lointains remontent aux Jeux d'Alberville, en 1992. J'avais alors 10 ans et j'étais déjà une passionnée ! J'étais bien jeune à l'époque et je n'avais pas conscience des problèmes de dopage ou de la polémique relative à la commercialisation des Jeux. Je les regardais afin de voir des athlètes se dépasser et tenter d'atteindre un but fixé depuis plusieurs années. Je voyais simplement la beauté des sports à travers mes yeux d'enfant.

Aujourd'hui, certaines choses ont bien changé. Je vois le dopage et la commercialisation alors qu'avant ce n'était pas le cas. À mon humble avis, je crois que le dopage est une conséquence de la commercialisation des Jeux. Au départ, je pense que, selon Pierre de Coubertin, les Jeux devaient être une compétition où tous sortaient gagnants si on avait le moins donné le meilleur de soi-même. Les choses sont bien différentes maintenant. La compétition est de plus en plus féroce et, pour certains, ne pas atteindre le podium équivaut à des Jeux ratés. Alors, pour bien performer et atteindre leur but, certains athlètes choisissent de se doper.

Le rêve olympique

Toutefois, je demeure convaincue que beaucoup d'athlètes qui participent au Jeux d'Athènes continuent de croire au rêve olympique et ce, indépendamment de la commercialisation de plus en plus oppressante et de la possibilité de se doper. C'est donc pour ces diverses raisons que mon admiration envers les athlètes est la même que lorsque j'avais 10 ans et que je vais continuer de regarder les Jeux olympiques. Simplement parce que c'est magique, voilà !

Regardons les bons côtés

SOPHIE-A. DESAUTELS

Depuis que les Jeux d'Athènes ont débuté, les journaux ne parlent que de Pierre de Coubertin et de son idéal, de dopage et de corruption. Il me semble que l'idéal olympique a beaucoup plus d'affinités avec la paix et le rapprochement des peuples qu'avec la tricherie et la malhonnêteté. Je ne dis pas que les cas de dopage et de pots de vin ne sont pas immondes, je dis plutôt que l'on devrait arrêter d'en parler continuellement et regarder les bons côtés des compétitions olympiques.

Rapprocher les peuples

Quand je vois des athlètes en natation finir une course et se féliciter mutuellement par une accolade alors qu'ils sont des adversaires professionnels, je trouve que Pierre de Coubertin a eu une belle vision qui se réalise encore après plus de 100 ans. Quand j'entends Alexandre Despatie parler de ses liens d'amitié avec un athlète chinois qui habite de l'autre côté de la planète, je me dis que le sport rapproche réellement les peuples et qu'il y a toujours un espoir pour la paix.

Un idéal à atteindre

Alors, S. V. P. arrêtez de faire de la publicité excessive sur les mauvais athlètes et mettez plutôt nos bons et vaillants athlètes sous les projecteurs. Nous voulons entendre parler des gens de qui nous pouvons être fiers et qui serviront de modèles à notre jeune génération. N'est-ce pas cela du renforcement positif ? Je crois que l'idéal olympique reste un idéal, c'est-à-dire difficile à atteindre. Il y aura toujours des gens pour gâcher la fête. Mais ne pensons pas que nous sommes si loin de la perfection parce que les Jeux olympiques sont très positifs pour le moral de bien des petites gens comme moi.

Cessons la mascarade!

J'ai publié un livre sur les JO, en 1975. Je les suis depuis Helsinki, en 1952. Ces olympiades ont été les Jeux les plus conformes à l'idéal olympique qui, depuis, a pris un sacré coup dans l'aile. Entre les athlètes gonflés aux stéroïdes et aux dollars et les dirigeants véreux corrompus et tous les scandales reliés à la construction des sites, on se demande s'il ne faudrait pas accorder à Athènes l'organisation des Jeux pour les siècles à venir. Les Jeux sont nés en Grèce, pourquoi donc continuer cette mascarade qui consiste à réunir de vieux ventripotents malhonnêtes qui choisiront le site des prochains Jeux en fonction des prébendes versées dans leurs comptes bancaires en Suisse ?

Djamel Benyekhlef
Dollard-des-Ormeaux

Olympisme moderne

On en est rendu à offrir des médailles aux athlètes dont le surplus d'énergie chimique dû à l'ingestion de substances stéroïdées s'est le mieux transformé en énergies cinétique et potentielle pendant leur performance. Dommage.

Francine Valentine
Montréal

C'est ça être humain !

Athlètes dopés, travailleurs exploités, sort

incertain pour les chats et chiens errants d'Athènes. Est-ce que je regarde les Jeux ? Oui, certainement. Les athlètes ne sont pas mes héros, ni mes idoles. Ils n'ont pas plus de valeur à mes yeux que des écrivains, des professeurs ou des chirurgiens arrivés au sommet de leur art. À force de travail, de sacrifices et parfois, oui, en quittant le droit chemin. Ce ne sont pas les Jeux que je regarde, mais l'extraordinaire rassemblement humain qui a lieu en ce moment. À travers cette beauté et cette excellence, il y aura toujours des éléments pervers qui s'y glisseront. Il y en a eu hier et il y en aura demain ; c'est ça être humain !

Sara Couillard
Lorraine

L'olympisme de la vie

Je ne suis pas les Olympiques pour deux raisons. Premièrement, je ne crois plus que cette activité soit vraiment nécessaire : les efforts et les fonds qu'elle demande sont de plus en plus exagérés. La preuve : le dopage et le temps que met un pays hôte pour se relever des dépenses encourues. Deuxièmement, les médailles, moi je les décerne mentalement tous les jours quand je vois la lutte que mènent les gens pour

vivre décemment, les efforts qu'ils doivent déployer pour affronter une circulation de plus en plus effrénée sur les routes le matin et le soir, les sprints qu'ils doivent exécuter, chaque jour, entre le lieu de travail, la garderie, la maison, avec tout ce que cela comporte d'essoufflement autant mental que physique. Cette énorme dépense d'argent, pourquoi ne pas la réserver à nos jeunes couples, nos étudiants et nos personnes âgées dans le besoin ? Les gagnants de l'olympisme de la vie, ce sont eux.

Blandine Delisle
Sainte-Thérèse

Les Jeux « pharmaceutiques »

Je me demande pourquoi on ne change tout simplement pas le nom des Jeux « olympiques » pour celui de Jeux « pharmaceutiques ». Ce serait clair pour tout le monde. Plus besoin de chercher à dépister les tricheurs. Les commanditaires seraient les compagnies pharmaceutiques qui proposeraient leurs recettes pour développer le meilleur athlète possible dans les diverses disciplines. Ça aurait au moins l'avantage d'être plus honnête. D'ici là, on peut toujours s'amuser à regarder peiner tous les athlètes qui se disent propres jusqu'à ce que le contraire soit prouvé.

Pier Dutil
Saint-Georges-de-Beauce



LE GRAND SOLDE OLYMPIQUE 2004

CÉLÉBRONS L'EXCELLENCE

*Nous sommes un fier commanditaire de l'équipe olympique canadienne.
C'est pourquoi nous célébrons l'excellence avec des offres exceptionnelles.*

SEULEMENT



Jeep Grand Cherokee Laredo 2004

- Moteur I-6 PowerTech de 4,0 L
- Système 4 roues motrices Selec-Trac^{MD}
- Transmission automatique à 4 vitesses
 - Climatiseur • Télédévrouillage
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
 - Radio AM/FM avec lecteur de CD
- Roues de 16 po en aluminium de luxe
 - Système de prévention du vol Sentry Key^{MD}

ACHETEZ À
31 988\$^Δ

OU LOUEZ À
398\$[†] par mois. Location de 48 mois.
Comptant initial de 4 330 \$
ou échange équivalent.

0 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

Jeep TJ Sport 2004

- Moteur I6 PowerTech de 4 L
- Transmission manuelle à 5 vitesses
 - Système 4 roues motrices en prise temporaire Command-Trac^{MD}
 - Phares antibrouillards
 - Radio AM/FM, lecteur de CD
- et 7 haut-parleurs • Toits rigide et souple
 - Ensemble pneus et roues Ecco
- Glaces à écran solaire, teinte foncée
 - Crochets de remorquage à l'avant et à l'arrière • Différentiel Trac-Lok
 - Dispositif de prévention du vol Sentry Key^{MD}

LOUEZ À
258\$[†] par mois. Location de 36 mois.
Comptant initial de 2 799 \$
ou échange équivalent.

0 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

Jeep Liberty Rocky Mountain 2004

- Moteur V6 PowerTech de 3,7 L
 - Transmission automatique
- à 4 vitesses • Système 4 roues motrices en prise temporaire Command-Trac^{MD}
 - Radio AM/FM avec lecteur de CD
 - Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Glaces à écran solaire, teinte foncée
 - Différentiel Trac-Lok
- Ensemble sécurité (comprenant alarme antivol et couvre-bagages)

0%[◇] de financement à l'achat jusqu'à
60 MOIS

OU LOUEZ À
298\$[†] par mois. Location de 48 mois.
Comptant initial de 4 347 \$
ou échange équivalent.

0 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

LE GRAND SOLDE OLYMPIQUE SE TERMINE LE 31 AOÛT.

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE OU JEEP.CA.

Δ Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour le Jeep Grand Cherokee Laredo avec l'ensemble 26E + CLE + MMF. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km (81 600 km / 48 mois) au taux de 15¢ le kilomètre. ◇ 0 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur les Jeep Liberty 2004. † Ces offres d'une durée limitée sont exclues et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs 2004 sélectionnés en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. © Marque officielle du Comité olympique canadien. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^{MD} • Dodge du Québec

